

2011

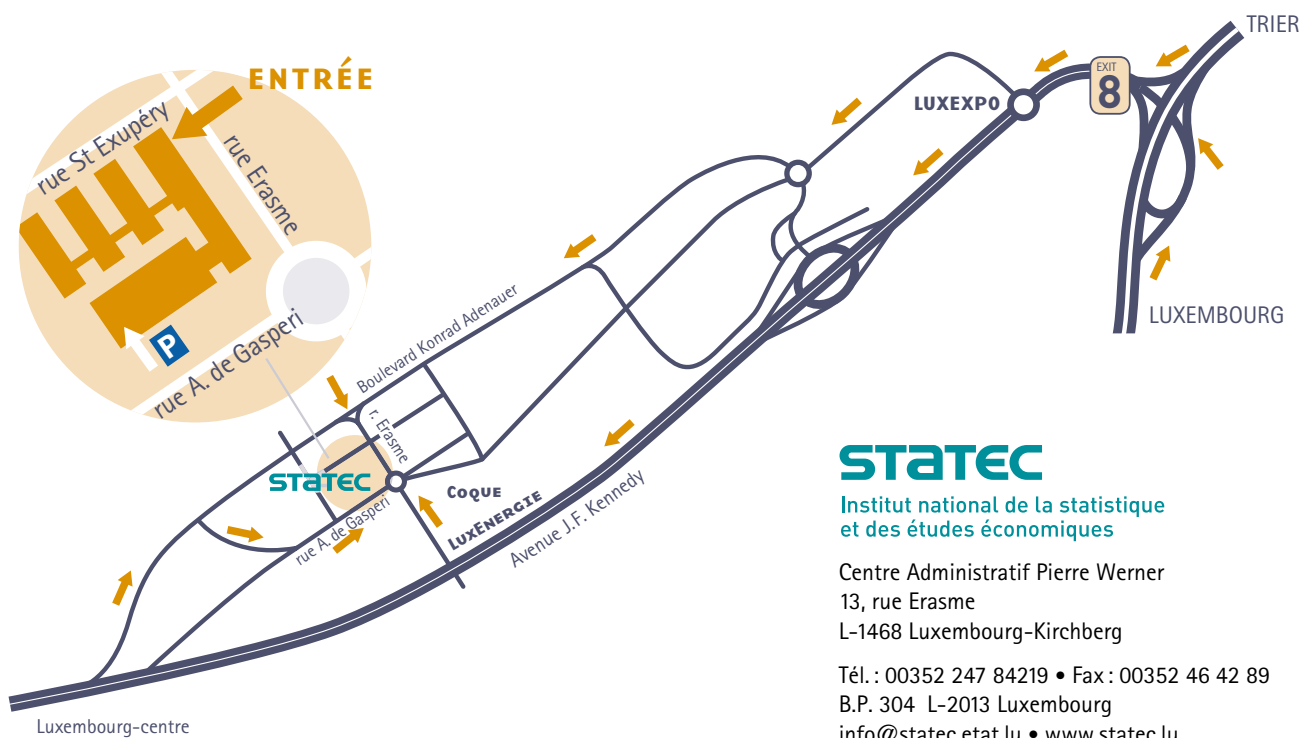
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Luxembourg





STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Tél. : 00352 247 84219 • Fax : 00352 46 42 89
B.P. 304 L-2013 Luxembourg
info@statec.etat.lu • www.statec.lu





SOMMAIRE

1. FAITS SAILLANTS 2011	5
2. EDITO	7
3. LES MISSIONS DU STATEC	8
4. LE STATEC, UN QUINQUAGENAIRE FAIT PEAU NEUVE	9
5. ORGANIGRAMME DU STATEC	11
6. SERVICES GENERAUX	13
Diffusion et communication	13
Informatique	16
Budget et personnel	18
Centrale des bilans	19
7. STATISTIQUES SOCIALES	21
Conditions de vie	21
Marché du travail et éducation	23
Population et logement	25
Prix	28
8. STATISTIQUES D'ENTREPRISES	33
Commerce Extérieur	33
Investissements directs étrangers	34
Statistiques structurelles d'entreprises	35
Indicateurs conjoncturels	36
Répertoire des entreprises	37
9. STATISTIQUES MACRO-ECONOMIQUES	39
Comptes nationaux	39
Balance des paiements	44
10. ETUDES, PRÉVISIONS ET RECHERCHE	47
Conjoncture, prévisions et modélisation	47
Etudes et recherche	48
Centre de documentation	49
11. COOPÉRATION STATISTIQUE INTERNATIONALE	51
Formaliser et diffuser les nouveaux éléments de savoir et les expériences	51
Faciliter et renforcer la prise en compte des attentes de la société civile	51
Renforcer les capacités statistiques: une orientation de fond	52
Les perspectives	52



FAITS SAILLANTS 2011

FÉVIER	<p>Le dialogue social au Luxembourg</p> <hr/> <p>Les Journées de l'Economie</p> <hr/> <p>Recensement de la population 2011</p>	<p>Le STATEC et le CEPS/Instead ont organisé un colloque sur l'actualité du dialogue social qui se voulait un lieu de rencontre entre chercheurs et praticiens. Une table ronde finale avait réuni les secrétaires des fédérations syndicales et patronales pour aborder la base même du dialogue social: les négociations et les discussions au sein des entreprises.</p> <hr/> <p>Forum économique transfrontalier, avec la participation du STATEC, qui a accueilli plus de 350 personnes dans le centre de conférences de la Chambre de Commerce.</p> <hr/> <p>Le recensement général de la population, réalisée par le STATEC et les communes du Grand-Duché s'est déroulé en février 2011 (date de référence 1.2.2011). Ce recensement est la plus vaste opération statistique réalisée en 2010/2011 dans tous les pays de l'UE.</p>
MARS	<p>Banking, Productivity, Growth</p>	<p>Conférence organisée par la Luxembourg School of Finance, la Banque Centrale du Luxembourg et le STATEC dans le cadre du projet PERFILUX.</p>
AVRIL	<p>Séminaire d'action prospective "Luxembourg 2030"</p>	<p>Séminaire organisé par la Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective (SoLEP), avec participation du STATEC, dans le cadre du projet "PIBien-être".</p>
JUIN	<p>Vote de la nouvelle loi portant sur la réorganisation du STATEC qui devient l'Institut national de la statistique et des études économiques</p>	<p>La nouvelle loi répond aux exigences du Conseil Ecofin du 20 juin 2011 qui exige que le principe d'indépendance des autorités statistiques nationales soit ancré dans une loi. La nouvelle loi précise et élargit les missions du STATEC qui devient tête de réseau du système statistique luxembourgeois. A côté de l'inscription dans la loi de missions comme le recensement de la population et des logements, la Centrale des bilans, de statistiques sur l'environnement, le volet "Etudes, prévisions et recherche" est étoffé.</p>
SEPTEMBRE	<p>Présentation de l'étude "Le développement durable dans la Grande Région"</p>	<p>Dans le cadre d'un projet cofinancé par le FEDER (programme Interreg IV-A), les offices statistiques de la Grande Région et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) ont publié un ouvrage bilingue présentant une analyse détaillée de l'évolution de 30 indicateurs de développement durable pour la Grande Région.</p>
OCTOBRE-NOVEMBRE	<p>Présentation du dépôt électronique des comptes annuels et de la Centrale des bilans</p>	<p>Le Ministère de la Justice, le STATEC, le Registre de commerce et des sociétés et le CTIE ont invité les professionnels de la comptabilité et les entreprises à participer à des séances d'information portant sur la présentation des grandes lignes de la réforme concernant les formalités relatives au dépôt électronique des comptes annuels et du projet de la Centrale des bilans. Les séances se sont déroulées à la Chambre des métiers et à la Chambre de commerce.</p>
DÉCEMBRE	<p>Séminaire public "Vers la société numérique"</p> <hr/> <p>Présentation de l'étude "Qui sont les travailleurs frontaliers de la Grande Région : Caractéristiques et déterminants de la mobilité professionnelle"</p>	<p>L'Observatoire de la compétitivité et le STATEC ont reçu l'Association d'économétrie appliquée qui a tenu son 102^e colloque scientifique intitulé "Vers la société numérique au Luxembourg. Pendant 2 jours chercheurs et professionnels – à travers discussions et communications – ont dressé un état des recherches économiques espérant contribuer à une meilleure compréhension de la place de l'Internet.</p> <hr/> <p>Avec presque 200 000 frontaliers, la Grande Région représente le marché de travail transfrontalier le plus important en Europe. L'étude bilingue (FR/DE) réalisée par les offices statistiques de la Grande Région, montre que par rapport aux actifs résidents, les frontaliers de la Grande Région sont plus jeunes et mieux formés que les actifs résidents.</p>



EDITO



DU SERVICE CENTRAL A L'INSTITUT NATIONAL

Enfin, la nouvelle loi du STATEC, préparée de longue date, peaufinée à de multiples reprises, a été votée à l'unanimité par la Chambre des Députés le 20 juin 2011. Le STATEC passe d'un Service central,- nom à consonance "sixties" - à l'Institut national de la statistique et des études économiques. Il voit ses compétences élargies et renforcées. Il est chargé de la double mission, d'une part, de collecter, de compiler et de coordonner la production statistique officielle et, d'autre part, d'exploiter les données par des analyses et des recherches et de procéder à des prévisions conjoncturelles et des projections de long terme. Le concept de développement durable s'impose également à la statistique officielle élargissant le champ traditionnel en intégrant, à égalité, l'économique, le social et l'environnemental. Il porte aussi une marque distinctive de la société de l'information démocratique: la transparence des méthodes, des définitions et de la présentation des résultats. La loi consacre également l'obligation de combler des lacunes statistiques patentées: un registre des logements et la centrale des bilans. Cette dernière, grâce à un travail acharné de plus de vingt années a pu être lancée officiellement en 2011!

L'année 2011 marque ainsi le passage de l'ancien Service central vers une administration dotée de l'autonomie professionnelle et scientifique. 2012 sera l'occasion de fêter le cinquantenaire de l'ancien STATEC et la première année du nouveau STATEC.

Le Recensement de la population en février 2011

Le grand événement dans la vie statistique est le recensement décennal de la population, une campagne d'envergure extraordinaire en raison de l'ampleur des ressources qu'il mobilise, de l'attention médiatique qu'il suscite et des réactions très variées et parfois épidermiques de la part des individus questionnés. Dans une société marquée par l'ubiquité d'une quantité luxuriante de données statistiques et traversée par un individualisme chatouilleux quand il s'agit de la sphère privée, le recensement faisait figure d'une entreprise surannée, voire dérangeante. Cependant, l'esprit civique a prévalu et le STATEC peut s'enorgueillir d'un taux de participation très élevé.

Le recensement, conforme aux lois sur la confidentialité des données personnelles, livre une foultitude de nouvelles données sur une population qui n'a cessé de croître et de se diversifier. Il livre aussi les éléments précieux pour le calibrage d'enquêtes par échantillonnage. Il est vrai que la prochaine campagne prévue pour 2021 devrait, j'ose l'espérer, se réaliser à partir de registres administratifs de grande qualité et à un recours massif et efficace à l'Internet.

La crise économique et l'appel à l'information statistique

Les crises économiques sont souvent l'occasion d'une remise en cause des analyses, des données, des hypothèses, des croyances et des théories scientifiques. Les crises augmentent drastiquement la demande de statistiques nouvelles. Les autorités de la zone euro ont besoin d'une nouvelle fournée de statistiques pour analyser et comprendre les causes et les effets des déséquilibres et pour décrypter les signes avant-coureurs de nouveaux problèmes.

Les autorités de surveillance et de régulation, les banques centrales, la Commission européenne et les gouvernements exigent la production de statistiques financières, budgétaires, économiques nouvelles et tout en imposant la publication plus fréquente des statistiques existantes. Ces demandes sont légitimes et parfaitement compréhensibles, mais elles viennent s'ajouter à la kyrielle d'autres problématiques sociétales, environnementales, culturelles qui demandent à être éclairées quantitativement et qui ne sont pas moins légitimes. Les instituts nationaux sont confrontés, paradoxalement, aux nouvelles demandes d'une société avide d'informations alors qu'ils sont victimes des coupes budgétaires qu'ils ont eux-mêmes contribué à mesurer et à analyser!

Le Directeur, Serge Allegrezza

LES MISSIONS DU STATEC

Institut national de statistiques et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg, le STATEC a pour mission :

1. de constituer un système d'information statistique accessible au public sur la structure et l'activité du pays en élaborant des statistiques sur des phénomènes démographiques, économiques, sociaux et environnementaux ainsi qu'en centralisant les données statistiques dont les organismes publics disposent en raison de leurs attributions ;
2. d'établir les comptes nationaux, globaux ou sectoriels ;
3. d'établir, conjointement avec la Banque centrale du Luxembourg, la balance des paiements et les comptes financiers ;
4. d'établir et de gérer une "Centrale des bilans" constituée de données issues des comptes annuels des entreprises et d'en publier les informations ;
5. de réaliser les recensements de la population, du logement et des bâtiments ;
6. de faire des études et analyses dans le domaine de la méthodologie statistique et des procédures statistiques et d'en publier les résultats ;
7. de rassembler une documentation générale concernant les statistiques, ainsi que les théories et les faits démographiques, économiques et sociaux ;
8. de représenter le Luxembourg en tant qu'autorité nationale de statistique auprès des autorités statistiques étrangères, communautaires et internationales ;
9. d'assurer, en concertation avec le Comité des statistiques publiques, la coordination du système statistique national.

Le STATEC est chargé, en outre :

1. d'élaborer des prévisions économiques, globales ou sectorielles, à court et à moyen terme ;
2. d'élaborer des projections économiques, sociales et démographiques, globales ou sectorielles, à long terme ;
3. d'étudier les mouvements conjoncturels ainsi que les changements structurels de l'économie et de publier les résultats de ces études ;
4. de faire des études et analyses générales ou spéciales dans les domaines économique, démographique, social et environnemental et d'en publier les résultats ;
5. de réaliser des recherches scientifiques dans le domaine de la modélisation des faits économiques, démographiques, sociaux et environnementaux et d'en publier les résultats.

8

Nouveau :
version
anglaise



LE STATEC, UN QUINQUAGENAIRE FAIT PEAU NEUVE

Le 10 juillet 2011 la Chambre des députés a voté la loi portant sur la réorganisation du STATEC qui est devenu **l'Institut national de la statistique et des études économiques**.

Depuis plusieurs années ses dirigeants avaient pressenti la nécessité d'un nouveau cadre juridique et d'une adaptation des structures d'une administration fortement sollicitée depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht et la création de l'euro.

Les travaux préparatoires, initiés sous Robert Weides, ont été approfondis et menés à bon port sous la direction de Serge Allegrezza. Le projet de réforme a été enrichi par d'amples consultations internes et a bénéficié des avis des fournisseurs et des utilisateurs des données du STATEC.

La nouvelle loi répond également aux exigences formulées par le Conseil Ecofin du 20 juin 2011 qui exige que le principe d'indépendance des autorités statistiques nationales soit ancré dans une loi. Le Luxembourg figure parmi les premiers pays à transposer cette recommandation dans la loi cadre de son Institut national de statistiques !

Les nouveautés de la loi en 8 points

Tout en reprenant les missions clefs de la loi de 1962, la nouvelle loi précise et élargit les missions du STATEC :

- 1) STATEC est désigné comme "autorité statistique nationale". Il lui appartient de veiller à l'application des normes européennes et internationales en matière statistique. Le règlement communautaire 223 de 2009 demande aux Etats membres d'organiser leur système statistique national sous la direction d'une autorité nationale et de s'intégrer dans le système européen.
- 2) A côté du recensement de la population qui vient d'avoir lieu, la loi prévoit aussi un recensement des logements et des bâtiments, première pierre pour une statistique cohérente du marché du logement.
- 3) Le STATEC établira ensemble avec la BCL les comptes financiers, en plus de l'élaboration conjointe de la balance des paiements.
- 4) Le volet "Etudes, prévisions et recherche" est étoffé :
 - prévisions économiques globales ou sectorielles
 - projections économiques, sociales et démographiques
 - études des mouvements conjoncturels
 - extension des études au niveau environnemental
 - recherche scientifique appliquée (en coordination avec le comité de coordination interministériel pour la R&D).

5) Le STATEC se "verdit" : dorénavant, l'Institut doit collecter des statistiques sur l'environnement, ce dernier se hissant au même rang que les axes traditionnels, économique, financier et social.

6) La loi répond au souci de limiter la charge administrative par un recours accru aux données administratives pouvant servir à des fins statistiques.

La Centrale des bilans est un bon exemple de simplification et de réduction de la charge administrative. Ce projet, maintenant confié officiellement au STATEC, a pris plus de 20 ans à voir le jour ! La Centrale des Bilans est lancée en 2012.

7) Dans l'optique de simplification et de réduction de la charge administrative, un Comité des statistiques publiques est créé. Il coordonne et rationalise l'activité statistique décentralisée dans les administrations, départements ministériels, observatoires et autres organisations publiques. Le STATEC est la tête de réseau du système statistique luxembourgeois.

8) Les grands principes d'indépendance et de transparence, prévus par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne sont ancrés dans la loi. L'indépendance de fait du STATEC est maintenant explicite et protégée.

La nouvelle loi a engendré une restructuration des tâches et une adaptation du fonctionnement du STATEC dans un dialogue structuré avec l'ensemble du personnel. La direction a été renforcée par un directeur adjoint. A côté des activités horizontales regroupées dans les Services généraux, le STATEC compte les divisions statistiques sociales, statistiques d'entreprises, statistiques macro-économiques et, enfin, une nouvelle entité "Etudes, prévisions et recherche".

Signalons aussi que le STATEC fêtera le 22 juin 2012 ses 50 ans d'existence, l'occasion de commémorer un demi-siècle de statistique publique et d'analyse économique au Luxembourg. Ce sera aussi le moment pour le STATEC nouvelle mouture de présenter ses projets pour l'avenir.



ORGANIGRAMME
DU STATEC



Direction
Serge Allegrezza



Secrétariat de direction
Sandra Paul
Anne-Marie Koltz
Arlette Steffen



Division Services généraux
Nico Weydert
Directeur adjoint



Division Statistiques sociales
Paul Zahren



Division Statistiques d'entreprises
Lucia Gargano



Division Statistiques macroéconomiques
Marc Origer



Division Etudes, prévisions et recherche
Guy Schuller



Diffusion et communication
Guy Zacharias
Chef de division adjoint



Conditions de vie
Liliane Reichmann



Commerce extérieur
Alain Hoffmann
Chef de division adjoint



Comptes nationaux
John Haas
Chef de division adjoint



Conjoncture
Ferdy Adam
Chef de division adjoint



Informatique
Laurent Maretti



Marché du travail et éducation
Jean Ries



Investissements directs étrangers
Gilles Genson



Comptes sectoriels
Robert Michaux



Recherche
Anne Dubrocard



Budget et personnel
Denise Schroeder



Population et logement
Germaine Thill



Statistiques structurelles d'entreprises
Georges Zangerlé



Balance des paiements
Nico Weyer



Centre de documentation
Simone Casali



Centrale des bilans
Patricia Gonzalez



Prix
Jérôme Hury
Chef de division adjoint



Indicateurs conjoncturels, transports, tourisme
Frank Hansen



Répertoire des entreprises
Mike Hartmann



SERVICES
G E N E R A U X

SERVICES GENERAUX

DIFFUSION ET COMMUNICATION

L'internet est devenu le canal de diffusion le plus important du STATEC. Mais les publications traditionnelles sous forme imprimée préservent leur intérêt. Même si le nombre d'exemplaires imprimés est en baisse constante et largement inférieur au nombre de téléchargements, le Statec a néanmoins sorti 60 ouvrages en 2011, sans compter les 144 indicateurs rapides.

1. Publications papier

L'annuaire statistique rencontre toujours un grand intérêt. Il reprend, sur plus de 600 pages, une grande partie des tableaux du Portail des statistiques.

A côté des 6 numéros du Bulletin du STATEC, un cahier économique a été publié en 2011 (n°112 - Rapport travail et cohésion sociale).

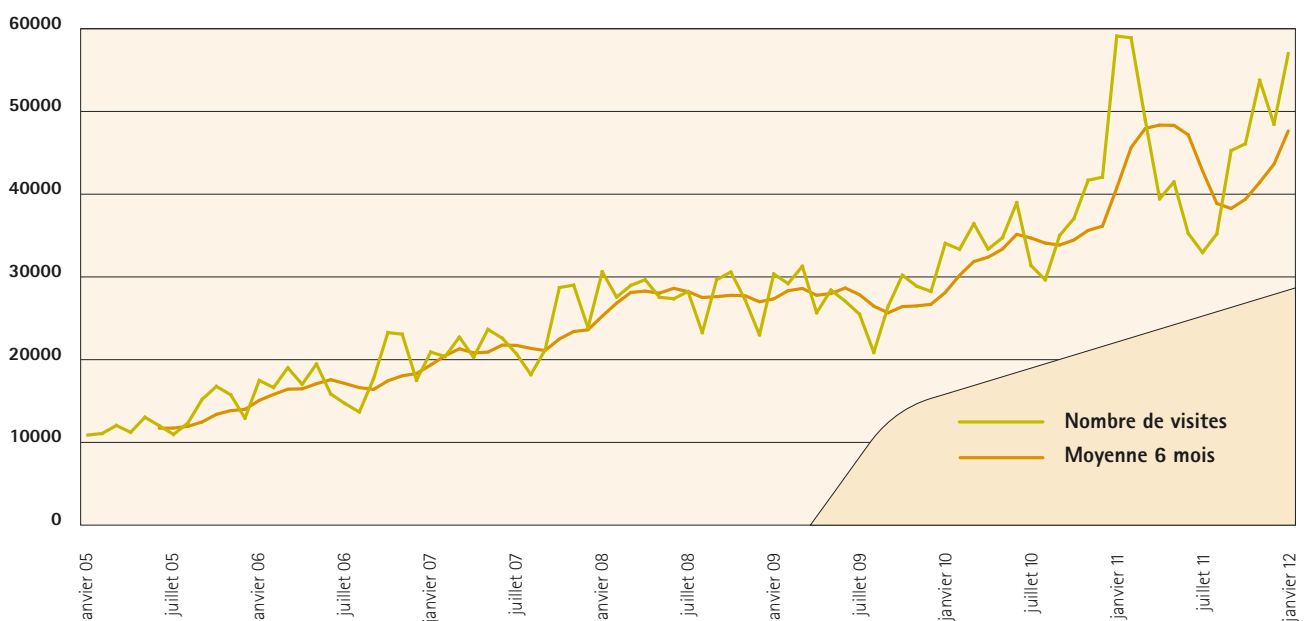
Dans la série "Economie et statistiques", 6 numéros ont été publiés. Cette série contient des études succinctes du type "working paper" sur toutes les disciplines de la science économique au sens large, au niveau micro ou macro-économique. Ils peuvent être téléchargés du Portail des statistiques et sont imprimés et reliés sur demande. Citons comme exemples : Les projections des ménages privés et des besoins en logements 2010 - 2030 et La rentabilité des entreprises non financières.

Le Luxembourg en chiffres en trois versions linguistiques (français, allemand, anglais) reste la publication statistique la plus répandue avec un tirage de 30 000 exemplaires auquel il faut ajouter 4 700 exemplaires réalisés pour le Board of Economic Development.

Dans la série REGARDS, 22 numéros ont paru. Cette série a plusieurs objectifs : informer les ménages et les entreprises participant aux enquêtes du STATEC sur les principaux résultats obtenus et fournir un éclairage succinct sur différents aspects statistiques à grand intérêt public.

Une des publications les plus consultées est la publication **Conjoncture flash** qui sort chaque mois le jour de la réunion du Comité de conjoncture. A côté d'un article sur un phénomène actuel, cette publication contient des statistiques synthétiques et des commentaires sur les principaux indicateurs conjoncturels.

Visites du portail des statistiques



2. Internet

Le Portail des statistiques du Luxembourg permet aux utilisateurs de trouver rapidement les statistiques dont ils ont besoin.

La nouvelle version du Portail statistique, mise en ligne fin 2010, a été très bien accueillie par les utilisateurs. La structure de navigation a été améliorée et simplifiée et l'accessibilité est maintenant conforme au niveau de priorité AA. Une version anglaise, reprenant environ 80% du contenu du portail, a été mise en ligne en décembre 2011. Le développement d'une application pour Smartphones et d'une version accessible pour téléphones mobiles a été lancé fin 2011.

L'espace presse compte actuellement 196 journalistes inscrits (augmentation de 20 par rapport à 2009).

En 2011, le nombre de consultations a augmenté considérablement pour approcher une moyenne mensuelle de 45 000 visites (35 000 en 2010). Au cours des mois de janvier et février, le nombre de consultations a bondi de plus de 30% en raison de la phase préparatoire du recensement de la population du 1^{er} février 2011. En janvier et en février 2011, la page d'entrée du RP2011 était la plus visitée du portail.

En 2011, les pages suivantes ont été les plus consultées (nombre de consultations entre parenthèses) :

1. Indicateurs SDDS (62 500)
2. RP2011 (35 200)
3. Note de conjoncture (31 200)
4. Indicateurs rapides, collection (22 300)
5. Calendrier de diffusion (19 000)
6. Luxembourg en chiffres FR (10 600)
7. Répertoire des entreprises vol.1, systématique, PDF (10 000)
8. Répertoire des entreprises vol.2, systématique, PDF (9 300)
9. Dossier IPC (8 700)
10. Note de conjoncture version anglaise (8 700)

A côté des consultations classiques notons encore que les flux RSS sont largement utilisés.

3. Grande Région

Le Portail statistique de la Grande Région, géré par le STATEC, est mis à jour régulièrement. L'hébergement et la maintenance ont été pris en charge par le STATEC depuis septembre 2009. Actuellement des prospections sont en cours afin de pouvoir migrer vers un système plus moderne et plus performant.

Les travaux de la première année du projet Interreg IVA "Recherche et analyse de nouveaux indicateurs harmonisés pour la Grande Région : une approche thématique", ont permis de publier une étude sur la participation des résidents de la Grande Région à une formation continue.

L'étude publiée en 2011 porte sur des indicateurs de développement durable. Une première liste d'indicateurs pour la Grande Région, avec une description méthodologique et les définitions, a été présentée aux experts du domaine du développement durable de la Grande Région lors d'un workshop le 31 octobre 2010 à Arlon. La publication a été présentée au public le 22 septembre 2011 à Bourglinster.



La troisième et dernière étude du programme Interreg a eu comme objectif de détecter les caractéristiques des frontaliers, ainsi que les déterminants de la mobilité professionnelle, sur base des micro-données des enquêtes Forces de travail et du "Mikrozensus" allemand. Cette étude a été présentée le 14 décembre 2011 à Trèves.

La création d'une structure permanente pour la collaboration statistique dans la Grande Région a été abandonnée faute de soutien politique.

PUBLICATIONS

Le service de diffusion du STATEC met à la disposition du public toute une gamme de produits et de services afin de garantir une propagation maximale des informations. Des produits standards et "sur mesure" sont diffusés à l'aide de moyens de diffusion variés.

Le catalogue des publications, qui est diffusé gratuitement, classe les ouvrages selon un critère fonctionnel en séries :

- Statistiques historiques.
- Annuaire statistique (compendium statistique sur le Luxembourg).
- Le Luxembourg en chiffres (en 3 langues : FR, DE et EN).
- Note de conjoncture (3 fois par an).
- Conjoncture flash (mensuel, en 2 langues : FR et EN).
- Répertoire des entreprises.
- Indicateurs rapides (mensuel, trimestriel ou semestriel selon la série).
- Regards...(premiers résultats commentés des enquêtes).
- Bulletin (études et résultats d'enquêtes dans des domaines spécifiques).
- Économie et Statistiques (les working papers du STATEC).
- Cahiers économiques (études détaillées sur des thèmes économiques ou d'intérêt général).
- Démographie.
- Statistiques transfrontalières (Grande Région).
- L'économie luxembourgeoise. Un kaléidoscope.
- Divers.

Tous ces ouvrages sont disponibles aussi en version PDF téléchargeables gratuitement sur le site Internet www.statistiques.lu.



En 2011, l'unité informatique a concentré ses efforts sur la mise à disposition d'applications de collecte électronique de données. Afin de supporter cette démarche, l'unité a procédé à un renforcement de la sécurité informatique.

1. Applications de collecte électronique

La collecte de données, via l'utilisation de questionnaires électroniques, s'est fortement développée, l'objectif étant de faciliter la collecte pour le redevable de l'information statistique et d'améliorer l'automatisation du traitement des données. Du fait d'exigences fonctionnelles et technologiques différentes, des solutions hétérogènes ont été mises en œuvre.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population via Internet a été un succès technique, eu égard à l'envergure et à la complexité du questionnaire. Les délais ont été respectés et l'application développée par le CTIE avec l'aide de l'unité informatique a parfaitement fonctionné. Les données collectées ont été stockées dans un environnement avec une sécurité renforcée, l'objectif étant d'assurer la meilleure protection possible des informations.

PORTAIL DE DÉPÔT DE QUESTIONNAIRES

Un portail de dépôt de questionnaires électroniques a été développé. Cette solution est destinée aux questionnaires complexes qui ne peuvent pas être facilement retranscrits dans un formulaire en ligne. La collecte de grands tableaux de données est donc tout particulièrement visée.

Ce projet a été très bien accueilli par les entreprises avec un taux de réponse de presque 80% pour l'enquête sur la structure des salaires. D'autres enquêtes se sont basées sur cette solution qui constitue un pas en avant dans la simplification administrative.

OUTIL DE CRÉATION ET DE PUBLICATION DE QUESTIONNAIRES SUR INTERNET

Pour les questionnaires moins volumineux, une solution commerciale a été retenue. Cette solution intégrée couvre l'ensemble du cycle de vie d'une enquête depuis sa création jusqu'à sa diffusion ainsi que le suivi des réponses. Un premier questionnaire de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises a été mis en ligne en novembre 2011.

IDEP.WEB (DONNÉES SUR LES OPÉRATIONS INTRA-COMMUNAUTAIRES)

Du fait de la mise en place de procédures de sécurité renforcées, le projet a accusé du retard. La mise en production générale est planifiée pour le premier semestre 2012. Rappelons que l'origine de l'acronyme est "Intrastat Data Entry Package". Développé par une firme luxembourgeoise, ce questionnaire électronique est aussi un exemple de collaboration européenne d'instituts de statistique, entre le Danemark et le Luxembourg en l'occurrence.

TRAITEMENT DES FICHES D'HÉBERGEMENT

La collecte des données y relative est en bouleversement : du papier vers l'électronique. Depuis le mois d'avril, le STATEC reçoit journalièrement les fiches d'hébergement sous format électronique. Les données sont intégrées automatiquement dans une base de données. Une nouvelle application d'encodage et de gestion a été mise en production.

2. Développement d'applications

CENTRALE DES BILANS

Les travaux informatiques se sont poursuivis sur la Centrale des bilans via une collaboration avec le CTIE. Le procédé permettant la transmission des données structurées des liasses comptables a été sélectionné. La modélisation de la base de données a été réalisée et les développements permettant le chargement des déclarations ont été initiés.

REGISTRE DES BÂTIMENTS

Le développement de la base de données "Registre des bâtiments" a été amorcé suite à la collecte de données sur les logements à l'occasion du recensement de la population qui est aussi un recensement des logements. Une première version de la base de données a été développée sur base du cahier des charges fourni et les travaux vont se poursuivre début 2012.

ÉNERGIE

Les développements se sont poursuivis sur base des réalisations de 2010. Les données relatives au volume énergétique consommé ainsi qu'aux prix à la pompe ont été intégrées à l'infrastructure existante. Celle-ci permet dorénavant l'exploitation de l'information à travers un environnement décisionnel.

MIGRATION DES ENVIRONNEMENTS APPLICATIFS ET DE STOCKAGE

Un nouvel atelier de génie logiciel a été acquis. Les applicatifs existants ont commencé à être migrés progressivement vers ce nouvel environnement. En parallèle, la migration de notre système gestion de bases de données a été lancée.

Ces changements ont comme objectifs de moderniser notre infrastructure et de diminuer les coûts.

BASE DE DONNÉES DU RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES ET EURO GROUP REGISTER (EGR)

La modernisation de la base de données du répertoire des entreprises a démarré à la fin de l'année.

Le répertoire des entreprises est intimement lié au projet européen de constitution d'une base de données sur les groupes d'entreprises en Europe (Euro Group Register). Les développements réalisés par l'unité informatique en 2011 ont donné lieu à la création d'un premier prototype. Il s'est avéré qu'il y avait lieu de rapprocher les projets Euro Group Register et Investissements directs de l'étranger.

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE)

Afin de faciliter l'exploitation de la base de données IDE, une interface de visualisation a été développée.

Elle permet la construction d'un graphe représentant les participations d'une entreprise dans une autre.

3. Infrastructure

NOUVEAU SYSTÈME DE STOCKAGE CENTRALISÉ

L'ancien SAN (Storage Area Network) basé sur une technologie fibre optique a été remplacé par un SAN basé sur une technologie Iscsi. Ce changement technologique a permis une réduction des coûts de déploiement et doit satisfaire les besoins de stockage pour les années à venir.

REMPACEMENT DU SYSTÈME DISKFAX PAR LE SYSTÈME ALICE

Diskfax, outil collecteur recevant toutes les déclarations Intrastat issues de l'application IDEP.NET a été remplacé avec succès par le produit "Alice". Celui-ci est basé sur une technologie plus récente et performante. Dans le futur, il permettra aussi de collecter les données IDEP.WEB et Balance des paiements.



4. Sécurité et projets annexes

CENTRE DE SECOURS

L'installation du centre de secours s'est poursuivie en y déployant un SAN et une infrastructure de serveurs. Un ensemble de machines y est maintenant répliqué. L'objectif est de disposer à terme d'une copie "near online" de toutes les données critiques à notre activité.

RENFORCEMENT DE NOS DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Du fait du lancement des applications de collecte sur Internet, une complète réorganisation de nos DMZ (zones démilitarisées) a été nécessaire. Les équipements de sécurité ont été remplacés et/ou modernisés. Cette nouvelle architecture est à même à supporter un plus grand nombre d'applications pour le futur.

Un accent tout particulier a été mis sur la sécurisation des couches applicatives déployées sur internet.

BUDGET ET PERSONNEL

1. Budget des recettes et des dépenses

1.1 BUDGET DES RECETTES

Recettes des publications

Les recettes des publications du STATEC sont en baisse en raison de la politique de publication qui privilégie la diffusion gratuite via Internet.

Ventes de publications du STATEC par année budgétaire	
2005	29 320 €
2006	19 460 €
2007	17 286 €
2008	13 253 €
2009	13 393 €
2010	12 404 €
2011	9 854 €

Recettes des subventions versées par la Commission européenne

Recettes comptabilisées Trésorerie par année budgétaire Situation décembre 2011	
2005	503 789 €
2006	466 372 €
2007	313 873 €
2008	381 174 €
2009	480 758 €
2010 (prov.)	332 041 €
2011 (prov.)	259 809 €

1.2 BUDGET DES DÉPENSES

Le tableau suivant renseigne sur l'évolution du budget des dépenses du STATEC.

Budget des dépenses du STATEC		
	Budget annuel (en milliers €)	Augmentation en %
1970	553.6	
1980	1 500.6	171.06
1990	2 970.1	97.93
2000	6 693.2	125.35
2005	11 165.6	66.82
Année 2010 (y c. préparation RP 2011)	16 557.0	48.29
Année 2011 (y c. exécution RP 2011)	18 035.8	8.93
Année 2012 (y c. exploitation RP 2011)	18 132.0	0.53

2. Personnel

Effectif en place et à recruter (situation avril 2012)			
Statut - carrière	Total	Femmes	Hommes
Effectif statut du fonctionnaire	89	35	54
Effectif statut de l'employé permanent et temporaire	70*	43	27
Total	159*	78	81

*y non compris le personnel temporaire (12 personnes) pour l'exploitation des questionnaires du Recensement de la Population en 2011.

A côté de l'effectif du STATEC proprement dit, le STATEC a besoin de recourir à des experts en matière statistique, mais aussi dans des domaines pointus de l'informatique. A côté de ces experts le STATEC entend aussi amplifier la recherche appliquée économique en collaboration avec l'Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC) et l'Observatoire de la compétitivité. Les chercheurs de l'ANEC travaillent pour partie sur des micro-données et pour assurer le traitement de ces données en toute confidentialité, les chercheurs en question travaillent dans les locaux du STATEC. L'effectif auxiliaire et externe totalise 25 personnes (11 femmes et 14 hommes) début 2012.

3. Gestion du personnel et du STATEC

Le STATEC soutient une culture administrative mettant l'accent sur la personnalité, la compétence, l'engagement et la critique constructive. Le STATEC entend développer la communication, le dialogue et l'écoute dans un climat de respect mutuel. Le STATEC s'engage à accroître le savoir, le savoir-faire et le savoir-être en conciliant la performance et le bien-être au travail. Le STATEC favorise l'émergence des idées innovatrices, l'autonomie, la responsabilité individuelle et le travail en équipe.

CENTRALE DES BILANS

L'année 2011 est la dernière année de préparation avant la mise en place de la Centrale des bilans. Les préparations techniques au CTIE ont été menées tambour battant, tout comme la finalisation du cadre législatif.

1. Evolution du cadre légal

En 2011, l'unité Centrale des bilans du STATEC a participé aux travaux des différents groupes de travail de la Commission des normes comptables (CNC) et plus particulièrement aux travaux du groupe de travail 2 focalisés sur deux grands projets.

Le premier projet servait à définir la procédure et la forme du dépôt électronique des comptes annuels auprès du Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg (RCS) dans un règlement grand-ducal d'exécution à prendre sur base de l'article 75 de la loi du 19 décembre 2002 relative au Registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. Cette procédure constitue la condition sine qua non de la Centrale des bilans et prévoit le recours aux schémas standardisés du bilan, du compte de profits et pertes et du solde des comptes d'après le Plan comptable normalisé. Le règlement grand-ducal du 14 décembre 2011 déterminant la procédure de dépôt de la liasse comptable auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés, les conditions de contrôles arithmétiques et logiques concernant les comptes annuels impose que le dépôt électronique des comptes annuels obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2012.

Le deuxième projet concernait l'élaboration d'un avant-projet de loi portant réforme de la CNC et modifiant la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. Cet avant-projet de loi a été déposé en décembre 2011 (N°6376) et poursuit un triple objectif, à savoir :

1. la réforme de la CNC,
2. la détermination des réserves distribuables en cas d'application de la méthode de la juste valeur ou aux normes IFRS
3. la modernisation de la comptabilité et des comptes annuels (notamment en vue d'un fonctionnement plus efficace de la procédure de dépôt électronique des comptes annuels).

En fin d'année, le STATEC s'est penché sur la question des modalités d'accès aux données issues des comptes annuels. Ces formalités devront être fixées par un règlement grand-ducal d'exécution à prendre sur en application de l'article 77 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. Les travaux ont été entamés et devraient se clôturer rapidement afin de pouvoir rendre accessibles les données collectées en 2012 étant donné que les administrations ne seront plus en droit de demander aux entreprises de fournir les données qu'elles ont déjà déposées via le dépôt de leurs comptes annuels.

2. ECCBSO

Au niveau européen, la Centrale des bilans a continué à suivre les travaux du Comité des Centrales des bilans européennes (ECCBSO – European Central Committee of Balance Sheet Data Offices). Ce comité a pour but de promouvoir un échange permanent des informations entre les Centrales des bilans des différents pays membres. Cet échange porte sur les méthodes de classification des entreprises, sur la collecte et le traitement des données et

sur les solutions méthodologiques à appliquer aux analyses d'entreprises non financières. Ce comité tient à jour une base de données commune pour l'échange de données financières et comptables. A l'avenir, dès que les premières données comptables luxembourgeoises seront disponibles, la Centrale des bilans s'impliquera dans les travaux de l'un ou l'autre groupe de travail de l'ECCBSO.

3. Evolution de l'infrastructure informatique

Le Comité de pilotage regroupant le CTIE, le Ministère de la Justice, le Registre de commerce et des sociétés (RCS) et la Centrale des bilans du Statec ont poursuivi la préparation du dépôt électronique des comptes annuels tout au long de l'année 2011 afin d'être prêt à réceptionner les comptes annuels à partir du 1^{er} janvier 2012. L'infrastructure électronique pour la collecte des comptes annuels est hébergée auprès du CTIE. Il s'agit d'une plateforme électronique de collecte des données financières (eCDF). Il a été retenu d'utiliser le standard XML, étant donné qu'il s'agit d'une plateforme commune pour toutes les administrations étatiques – tant pour les comptes annuels que pour les déclarations fiscales. Les entreprises pourront soit télécharger les fichiers XML (pour celles disposant de connecteurs informatiques appropriés), soit saisir leurs données comptables en ligne à l'aide de formulaires PDF.

Afin de pouvoir être conforme à l'article 76 de la loi du 19 décembre 2002 relative au Registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, le Statec a mis en place une base de données moyennant laquelle il pourra assurer l'archivage et la conservation sur support informatique des comptes annuels et du solde des comptes déposés au RCS.

4. Les campagnes d'information

En octobre 2011, le Ministre de la Justice, le Ministre de l'économie et du commerce extérieur et le directeur adjoint du STATEC ont donné une conférence de presse afin d'annoncer le lancement de la Centrale des bilans et la mise en place de la procédure de dépôt électronique. Cette conférence de presse a été suivie par des séances d'information organisées par le Ministère de la Justice, le RCS, le CTIE et le STATEC. Les chambres professionnelles (Chambre des Métiers et Chambre de Commerce) ont invités tous les acteurs intéressés et les séances ont connu un grand succès auprès le monde comptable et entrepreneurial (fiduciaires et entreprises).

5. Situation en fin d'année

A partir du début de l'année 2012 le RCS organisera avec la Centrale des bilans des séances de formation plus détaillées permettant aux entreprises et fiduciaires de se familiariser avec la nouvelle procédure de dépôt électronique des comptes annuels.

Le STATEC est en train d'élaborer une brochure "FAQ" (Frequently Asked Questions-Foire aux Questions) permettant de recenser toutes les questions potentielles que les futurs utilisateurs pourront se poser au sujet de la Centrale des bilans.



STATISTIQUES

S O C I A L E S

STATISTIQUES SOCIALES

CONDITIONS DE VIE

1. Enquête sur le budget des ménages

Cette enquête consacrée aux dépenses des ménages fournit notamment des indications sur la structure de la consommation. Les résultats de la vague d'enquête 2008 - 2010, centrés sur 2009 ont été publiés au cours du 1^{er} semestre 2011. Ces résultats ont donné lieu à deux publications, l'une dans la série des Regards et l'autre dans celle des bulletins du STATEC.

La rationalisation des programmes de gestion et de saisie de l'enquête, entamée en 2010 a été poursuivie en 2011. Le pool des enquêteurs a été élargi. Depuis 2011, les nouveaux enquêteurs suivent une formation obligatoire au STATEC qui les prépare au travail sur le terrain.

2. Statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

L'enquête EU-SILC constitue la principale source en matière de revenus et de condition de vie des ménages au Luxembourg ; la collecte sur le terrain est conduite par le CEPS/INSTEAD sous la responsabilité du STATEC.

En 2011, les données de la vague 2010 ont été exploitées par le STATEC, notamment dans le cadre du rapport sur le Travail et Cohésion Sociale. Des sujets plus spécifiques tels que les travailleurs pauvres, la stratégie "UE-2020" de réduction de la pauvreté, les avantages en nature des salariés, les difficultés économiques des ménages ou les familles monoparentales ont été abordés dans la série des "Regards" du STATEC. Par ailleurs, la rubrique "Revenus et pauvreté" du portail des statistiques a été mise à jour avec des indicateurs de niveau de vie, de pauvreté et d'inégalité calculés à partir des dernières données de l'enquête. Ces indicateurs ont été publiés pour la première fois dans "Le Luxembourg en chiffres".

3. Enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers

Conformément au calendrier prescrit dans le règlement (CE) 821/2010, les résultats de l'enquête 2011, menée sous la responsabilité du STATEC ont été transmis à Eurostat. Les résultats de l'enquête 2010 ont été publiés sur le portail des statistiques et l'exploitation de l'enquête a donné lieu à la publication des principaux résultats dans la série des "Regards" du STATEC en début d'année

4. Enquête communautaire sur le volume du tourisme et le comportement de voyage des résidents

Les résultats de l'enquête 2011, menée sous la responsabilité du STATEC, ont été transmis à Eurostat dans les délais prescrits par la Directive 95/57/CE. Les principaux résultats ont été publiés lors d'un communiqué de presse début juillet. Les résultats détaillés de l'enquête 2010 sur le volume du tourisme et le comportement de voyage des résidents ont été publiés en langue allemande dans le bulletin N° 4/2011 du STATEC.

5. Statistiques sur les accidents de la circulation routière

Depuis 2010, les statistiques officielles sur les accidents sont issues exclusivement de la base de données du STATEC constituée à partir des procès-verbaux rédigés par les agents des forces de l'ordre et exploités par le STATEC. Une base de données regroupant les fichiers harmonisés de 1991 à 2010 a été créée. Les résultats ont donné lieu à la publication du Bulletin N° 2/2011 "20 ans d'accidents de la circulation", d'un "Regards sur les jeunes victimes d'accidents", ainsi que d'un communiqué de presse à l'occasion de la journée mondiale des victimes de la route en novembre.

6. Statistiques sur les crimes et délits

Depuis 2010, le STATEC est impliqué, avec la Police Grand-Ducale, dans les discussions au niveau d'Eurostat sur la future enquête de



victimisation (EU Safety Survey – EU SASU), dont le lancement est prévu pour 2013. Les discussions se sont poursuivies en 2011 lors de deux réunions (17-18 Février et 27-28 Octobre) consacrées aux aspects techniques du futur instrument (plan d'échantillonnage, mode de collecte des données, liste et formulation des questions...). Un projet de règlement européen pour la future enquête a été préparé par Eurostat en collaboration avec les Etats Membres et fait actuellement l'objet de discussions au niveau du Conseil Européen. Un manuel méthodologique sur cette enquête est également en cours de préparation au niveau d'Eurostat. Le Statec a participé à la rédaction de ce manuel en rédigeant certains chapitres, notamment sur les questions d'échantillonnage et de pondération de l'échantillon.

L'enquête de victimisation au Luxembourg se déroulera en principe au cours du premier semestre 2013. Des informations détaillées sur les expériences de victimisation vécues par les ménages et les individus seront collectées, ainsi que des informations sur le sentiment de sécurité et la perception de la sanction, et aussi sur les mesures préventives prises par les ménages et les individus afin d'assurer leur sécurité.

L'apport des enquêtes de victimisation est double : d'abord elles fournissent des statistiques sur les crimes et délits comparables au niveau européen. Elles mesurent également l'importance des crimes et délits qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de la Police puisqu'ils ne sont pas déclarés aux instances policières. Elles permettent donc de mesurer l'ampleur réelle du phénomène de victimisation, et ainsi de mieux orienter l'action de la Police et de la Justice.

Un accord de collaboration a été signé entre le STATEC et l'Université de Luxembourg afin d'exploiter au mieux les futures micro-données de l'enquête et de rédiger une publication sur le sujet.

PUBLICATIONS 2011

L'unité SOC1 a rédigé/contribué aux publications suivantes :

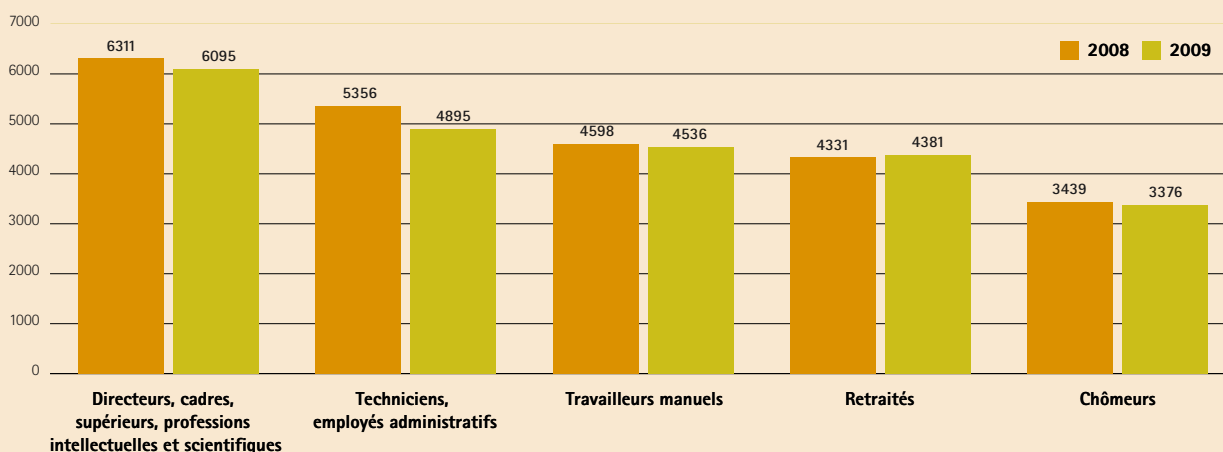
- Cahier économique N° 112 Rapport travail et cohésion sociale 2011
- Regards sur les avantages en nature des salariés N° 7/2011
- N° 16/2011 Regards sur les ménages monoparentaux
- Regards sur l'utilisation des TIC par les ménages N° 5/2011
- Bulletin N° 4/2011 Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 2010
- Communiqué de presse : En 2010, près de 75% des résidents sont partis en voyage contre 84% en 2009
- Regards sur les dépenses culturelles des ménages N° 19/2011
- Regards sur les dépenses de consommation des ménages N° 21/2011
- Bulletin N° 2/2011 Enquête permanente sur le budget des ménages
- Bulletin N° 2/2011 20 ans d'accidents de la circulation
- N° 17/2011 Regards sur les jeunes victimes d'accidents de la route
- Communiqué de presse : Qui sont les usagers vulnérables de la route ?
- Communiqué de presse : Les conditions de vie des seniors
- N° 11/2011 Regards sur le patrimoine des ménages
- N° 22/2011 Regards sur les conditions de vie des hommes au Luxembourg

LES DÉPENSES DE CONSOMMATION

(extrait du "Regards ... sur les dépenses de consommation des ménages", n° 21/2011)

Quelles sont les dépenses de consommation par catégories socio-économiques. Les ménages de cadres-dirigeants dépensent en moyenne 6 095 EUR par mois contre 3 376 EUR pour les ménages dans lesquels la personne de référence est au chômage. Il met également en évidence que seules les dépenses des ménages de retraités n'ont pas baissé en 2009 par rapport à 2008.

Dépenses de consommation mensuelles moyennes selon la catégorie socio-économique de la personne de référence.



Source : STATEC - EBM permanente

1. Enquête sur les forces de travail

L'enquête sur les forces de travail (EFT) relative à l'année 2010 a été bouclée et la vague relative à l'année 2011 a été lancée. Les données trimestrielles et annuelles ont été transmises dans les délais fixés par le règlement (CE) n° 577/98. En outre, les rapports qualité trimestriels et annuels ont été établis et transmis à Eurostat.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la collecte des données est réalisée par la société INFAS. Ces travaux ont été réalisés conformément à nos attentes et la collaboration s'est déroulée de manière tout à fait satisfaisante. La collaboration avec la société INFAS a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2014.

Eurostat a partagé ses routines de validation avec les Etats membre. Ces routines ont été introduites dans le processus de production des données.

L'unité SOC2 a participé à un Workshop international sur l'amélioration de la qualité dans l'EFT. A cette occasion une analyse de cohérence entre les données de l'EFT et les comptes nationaux a été présentée.

2. Enquête sur la structure des salaires 2010

L'enquête sur la structure des salaires a été lancée. Il y a eu trois nouveautés pour la vague de 2010.

- (1) L'administration publique a été couverte pour la première fois. La collecte de ces données s'est faite en étroite collaboration avec l'administration du personnel de l'Etat (APE). En effet, les données disponibles dans les registres de l'APE ont été exploitées au maximum. Ces données ont ensuite été complétées par des informations collectées directement auprès des agents concernés. Le taux de réponse des agents de l'Etat a été de 80%. La collaboration avec l'APE s'est déroulée de manière très satisfaisante.
- (2) La charge statistique pesant sur les entreprises a été réduite de moitié. En utilisant des enseignements de la théorie des sondages, la taille de l'échantillon a pu être réduite d'environ 50%, sans pour autant affecter de manière significative la précision des résultats.
- (3) Les questionnaires électroniques ont été collectés via un dépôt de fichiers sécurisé, développé par l'unité informatique. Ce dépôt a connu un franc succès, dans la mesure qu'il a été utilisé par plus de 75% des répondants.

Les premiers résultats sont encourageants. Le taux de réponse (en dehors de l'administration publique) pour la vague de 2010 avoisine les 90%. En 2006, le taux de réponse a été de 80%.

3. Indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre

L'indice du coût de la main d'œuvre ("Labour Cost Index") a été produit et transmis dans les délais imposés par le règlement 450/2003. Un rapport qualité a été transmis pour le 31 août 2011, en respectant le délai imparti.

4. Statistiques d'emplois vacants

Les statistiques d'emplois vacants ("Job Vacancy Statistics") ont été produites trimestriellement conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 453/2008. Les données ont été transmises dans les délais. Les programmes informatiques ont été adaptés afin d'implémenter la nomenclature NACE rev2 et afin de tenir compte de la taille des établissements.

5. Autres statistiques sur les salaires et le coût de la main d'œuvre

L'unité a produit trois statistiques demandées par Eurostat dans le cadre d'un "gentlemen's agreement". Il s'agit des données annuelles sur le coût de la main d'œuvre, des gains annuels moyens bruts et de l'écart salarial hommes/femmes non-ajusté. Ces trois indicateurs concernent l'année 2010.

6. Indicateur rapide série L – emploi salarié

L'indicateur rapide a été produit et diffusé quatre fois dans le courant de l'année 2011.

7. Chômage et emploi par commune

Les statistiques sur l'emploi et le chômage par commune relatives à l'année 2010 ont été produites et diffusées en mai 2011.

Enquête sur l'éducation des adultes (AES)

Comme des crédits budgétaires pour réaliser cette enquête ont été accordés, un appel d'offres pour la collecte des données a été lancé en octobre 2011.

8. Enquête sur la formation professionnelle continue en entreprises (CVTS)

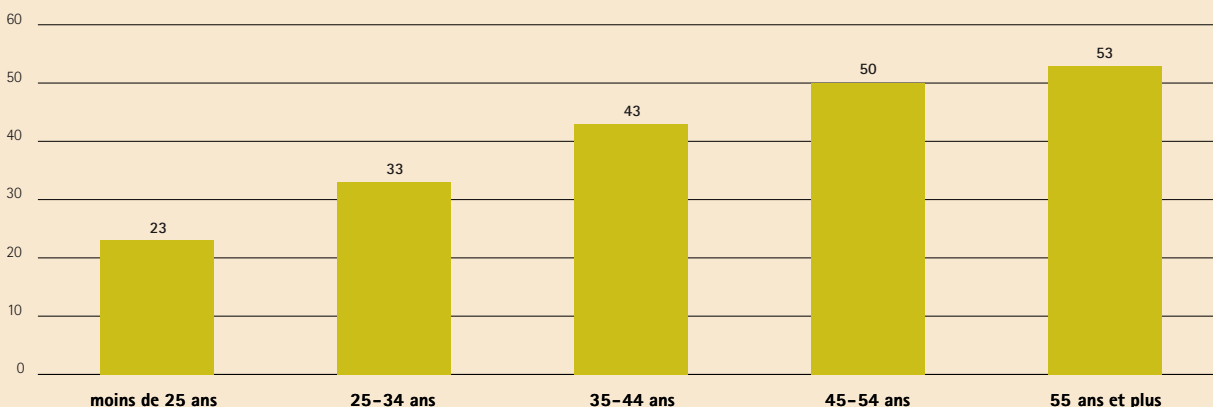
Les crédits budgétaires pour réaliser cette enquête ont également été accordés et la collecte des données a pu être lancée en novembre 2011. La collecte se fait via un questionnaire électronique implémenté avec l'outil WYSUFORMS.

LE TAUX DE SYNDICALISATION AU LUXEMBOURG

(extrait du "Rapport Travail et cohésion sociale 2011")

Parmi les salariés âgés de moins de 25 ans, moins d'une personne sur quatre (23%) est affiliée auprès d'un syndicat. Le taux de syndicalisation augmente avec l'âge des travailleurs. Parmi les salariés âgés de 25 à 34 ans, environ une personne sur trois (33%) est membre dans une organisation syndicale. Dans la classe de 35 à 44 ans, le taux passe à 42%, et atteint 50% et 53% parmi les salariés âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans et plus. Il peut s'agir là d'un effet d'âge proprement dit ou d'un effet de génération. En effet, il est possible que les travailleurs âgés d'aujourd'hui soient issus d'une génération pour laquelle la participation aux mouvements syndicaux est plus importante que pour des générations plus récentes.

Taux de syndicalisation en fonction de l'âge des travailleurs



Source : STATEC - EFT

9. Statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation professionnelle

L'unité SOC2 a participé à des réunions internationales organisées par Eurostat et par l'OCDE au sujet des statistiques de l'éducation. La collaboration avec le service statistique du Ministère de l'Education Nationale a été intensifiée.

10. Comité de l'emploi de la commission européenne

Un collaborateur de l'unité a participé aux travaux du groupe des indicateurs du comité de l'emploi (EMCO Indicators Group) de la commission européenne.

11. Formation des agents du STATEC

Deux collaborateurs de l'unité ont contribué activement aux activités de formation du STATEC, en organisant des cours portant sur les méthodes statistiques et l'utilisation des logiciels statistiques.

PUBLICATIONS 2011

L'unité SOC2 a rédigé/contribué aux publications suivantes (par ordre chronologique) :

- Regards sur le niveau du coût de la main-d'œuvre et la durée de travail au Luxembourg et en Europe (2/2011)
- Regards sur l'écart salarial hommes/femmes (6/2011)
- Regards sur le niveau du coût de la main-d'œuvre et la durée de travail dans la Grande Région (8/2011)
- Regards sur la syndicalisation au Luxembourg (12/2011)
- Rapport travail et cohésion sociale 2011 (Cahier économique N° 112)
- Regards sur les conditions de vie des hommes au Luxembourg (22/2011)

1. RP2011

L'année 2011 a été l'année du recensement général de la population dont la date de référence était le 1^{er} février. Le RP2011 a été réalisé de façon "traditionnelle", à l'aide de questionnaires distribués et collectés par des agents recenseurs travaillant sous la responsabilité des communes. Toutefois, pour le recensement de 2011 le STATEC a innové en donnant aux ménages la possibilité de répondre par voie électronique

Au 1^{er} janvier 4 employés temporaires ont été embauchés pour les besoins du recensement, ainsi que deux personnes au 1^{er} avril et 6 autres au 1^{er} juin.

Au courant du mois de janvier 51 séances de formation pour les agents recenseurs ont eu lieu dans différentes communes du pays.

Les divers documents du recensement ont été distribués aux communes au début du mois de janvier 2011, la remise des questionnaires par les agents recenseurs aux ménages ayant du se faire avant la date de référence du 1^{er} février.

Parallèlement a été lancée une vaste campagne de sensibilisation utilisant l'ensemble des supports de communication disponibles : radio, TV, cinéma, Internet, journaux et magazines.

A noter également qu'un site Internet dédié au recensement a été créé (www.rp2011.lu) reprenant entre autre différentes vidéos expliquant le déroulement du recensement.

Afin d'aider les ménages à répondre au recensement une hotline téléphonique a été mise en place du 17 janvier au 11 mars. Ce numéro gratuit 8002 2011 était joignable du lundi au vendredi de 7.00 à 19.00 heures. Environ 7 500 appels ont été enregistrés dont près de 500 le jour même du recensement.

Comme les ménages avaient pour la première fois la possibilité de répondre par voie électronique une conférence de presse ensemble avec le CTIE et la CNPD a été organisée le 24 janvier.

La possibilité de répondre par internet était réservée, pour des raisons de sécurité informatique, aux personnes disposant d'une signature électronique LuxTrust et enregistrées au Guichet Unique. Pendant 10 jours (du 1^{er} au 10 février) les ménages pouvaient répondre électroniquement, la collecte des questionnaires papier ne débutant qu'après le 15 février. Dû à ces contraintes le taux de réponse a été relativement faible. En moyenne le taux de réponse par voie électronique s'est établi autour des 2%. Néanmoins des différences notables entre les différentes communes ont pu être constatées.

Afin d'éviter que les agents recenseurs retournent dans les ménages ayant répondu soit par Internet soit en envoyant les questionnaires papier directement au STATEC (possibilité donnée aux ménages soucieux de la confidentialité des données) des fiches récapitulatives reprenant certaines informations des personnes ont été régulièrement envoyées aux communes concernées.

En collaboration avec l'unité SG2 Informatique un cahier des charges concernant la saisie des questionnaires papier a été élaboré et l'ouverture des offres a eu lieu le 22 avril. Jusque fin novembre les premières vérifications et la codification des noyaux familiaux ont été effectuées pour environ 355 000 personnes.

Le contrat avec la firme externe de saisie nous oblige de fournir les questionnaires pour ± 50 000 personnes (2 lots d'environ 25 000 personnes) toutes les 2 semaines. Avant l'envoi à l'encodage les questionnaires doivent être anonymisés, c'est-à-dire les noms et adresses doivent être coupés. Avant l'anonymisation les reclassements des personnes ayant indiqué une autre adresse de résidence doivent être effectués.

Début décembre 13 lots (équivalent à 325 000 personnes) ont été envoyés à la firme de saisie. Les 7 premiers lots (questionnaires papier) ainsi que les données électroniques des 9 premiers lots nous ont été retournés par la firme de saisie.

2. Registre des logements

Les données du RP2011 seront utilisées pour la création d'un futur registre des Immeubles et des Logements. Un groupe de travail se composant entre autres de membres de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, du STATEC, de l'IGSS, de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Administration des Contributions Directes, est en train d'étudier les possibilités de la mise à jour d'un tel registre.

L'outil informatique permettant la création et la mise à jour de ce registre est en train d'être réalisé en collaboration de l'unité SG2 Informatique.

3. Etat civil

En ce qui concerne les statistiques démographiques, les travaux courants ont eu lieu selon le calendrier prévu. A partir de l'année 2010, des questions supplémentaires ont été ajoutées (pays de naissance des personnes décédées sur le bulletin de décès, le pays de naissance et la nationalité des parents sur le bulletin de naissance et de mort-né ainsi que le pays de naissance des époux sur le bulletin de mariage) entraînant une charge supplémentaire de travail.

4. Statistiques sur la migration et la protection internationale

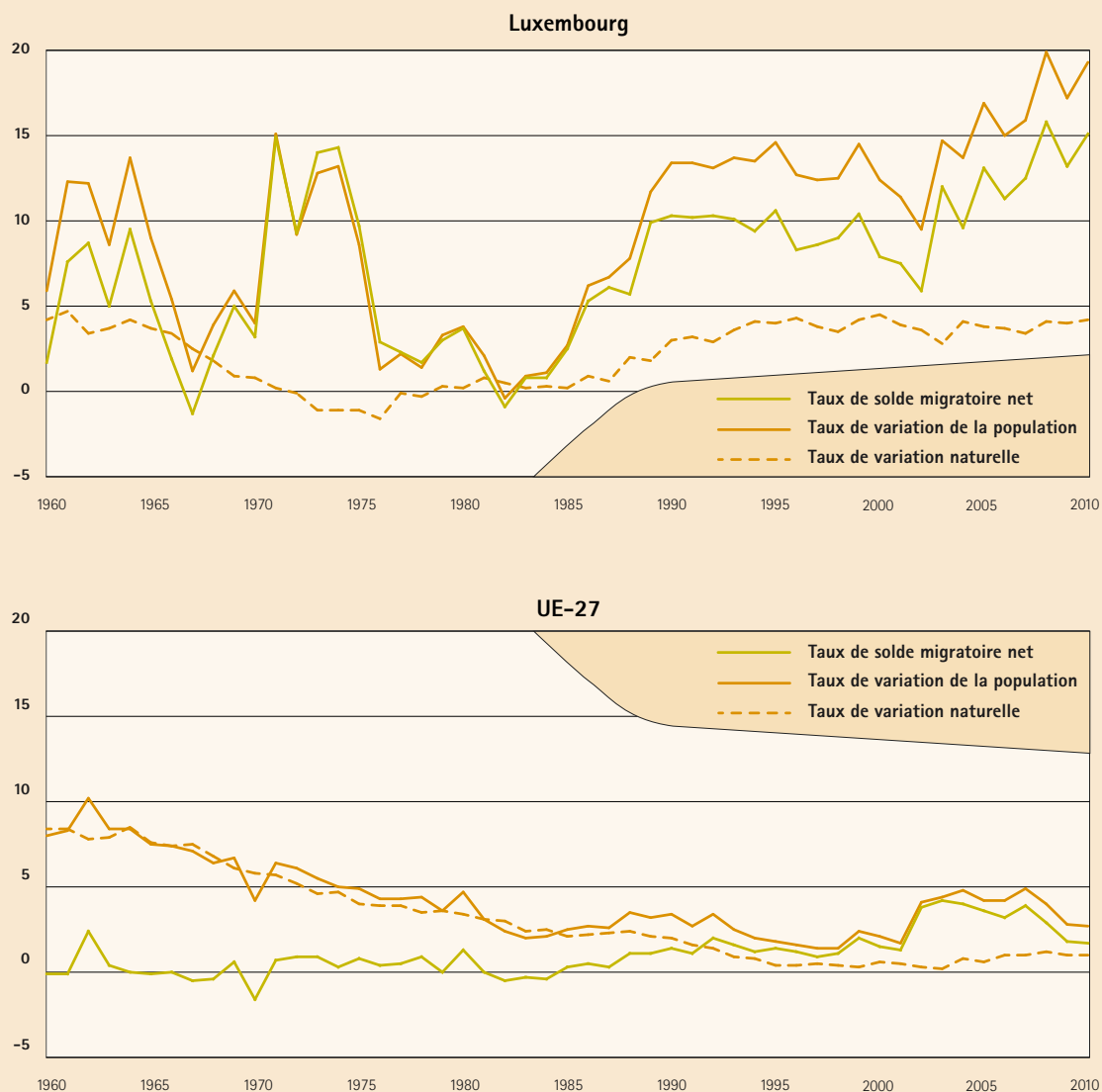
Les travaux entamés depuis 2008 en vue de l'amélioration de la qualité des données sur les migrations internationales ont été poursuivies.

DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

(extrait du "Rapport travail et cohésion sociale 2011")

Parmi les pays européens, le Luxembourg se distingue par son dynamisme démographique. Cela est largement imputable à l'immigration. Le taux de solde migratoire est le ratio entre le solde migratoire et la population. Ce taux est donc le plus parlant pour évaluer l'importance relative de l'immigration.

Taux de variation totale de la population, taux de solde migratoire et taux de variation naturelle au Luxembourg et en Europe, 1960-2010 (en pour mille).



Source : STATEC - EUROSTAT

A long terme, le taux de solde migratoire net du Luxembourg dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble : 7.5 pour mille par an au Luxembourg sur la période 1960-2010, contre 1.1 pour mille dans l'UE-27. A noter encore que le solde migratoire est le miroir de l'évolution économique du pays. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970 (avant la crise économique mondiale), puis la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. A l'inverse, les périodes de ralentissement économique ou de croissance économique lente (deuxième moitié des années 1960, les années 1975-1985, les années 2001-2003) sont caractérisées par un recul du taux de solde migratoire. A partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la chute du PIB en 2009. Il passe 12.5 pour mille en 2007 à 15.8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13.2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 15.1 pour mille en 2010. Rappelons qu'au début des années 1970, période considérée comme ayant été de forte immigration, le taux ne dépassait pas les 15 pour mille.

La collaboration du STATEC au sein du REM-PCN (Réseau Européen des Migrations – Point de Contact National) a permis de contribuer à une amélioration des statistiques en matière de demandeurs d'asile et de réfugiés, également demandées dans le cadre de ce règlement.

5. Naturalisations et options

L'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise a mené à une véritable explosion du nombre de naturalisations. La charge supplémentaire de travail que cela représente pour l'unité "Population et logement" n'est pas à négliger.

6. Projections des ménages et des besoins en logement

Une mise à jour des projections des ménages et des besoins en logement a été effectuée et publiée dans la série 'Economie et statistiques' en septembre 2011. Ces projections avaient comme

PUBLICATIONS

- Statnews N° 14/2011
"Population : 511 840 habitants au 1^{er} janvier 2011"
- 'Economie et statistiques' N° 55/2011
"Projection des ménages privés et des besoins en logements 2010 – 2030"

horizon final l'année 2030 et les résultats ont été présentés lors d'un séminaire économique le 28 juillet 2011.

7. Bâtiments achevés

Les résultats relatifs à l'année de référence 2009 de l'enquête sur les bâtiments achevés ont été publiés selon le calendrier prévu.

Les tableaux de l'enquête - qui a pour objet de recenser tous les bâtiments dont la construction a été achevée au cours d'une même année - , peuvent être téléchargés à partir du portail des statistiques.

8. Recensement fiscal

L'encodage des états récapitulatifs des fiches logement du recensement fiscal relatif à l'année 2010 a eu lieu conformément au calendrier, les tableaux statistiques y relatifs ont également été établis.

A noter qu'à partir de l'année 2010 le recensement fiscal a été aboli pour la Ville de Luxembourg, l'émission des fiches de retenue d'impôt se faisant directement par l'Administration des Contributions Directes. Dans le futur, ce nouveau système est envisagé pour l'ensemble du pays.



1. Indice des prix à la consommation et échelle mobile des salaires

1.1 PRODUCTION RÉGULIÈRE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

La production régulière de l'indice des prix à la consommation (IPCN et IPCH) a été assurée dans le respect du calendrier fixé. Ainsi, douze résultats mensuels ont été établis et publiés dans la série "indicateurs rapides-Série A1" et "indicateurs rapides-Série A1 bis". Chaque diffusion a été accompagnée d'un communiqué de presse. Conformément au règlement grand-ducal du 20.12.1999, la Commission de l'indice des prix à la consommation, présidée par le STATEC, s'est réunie avant chaque publication des résultats.

Les travaux d'actualisation du schéma de pondération qui se basent sur la dépense de consommation finale des ménages des comptes nationaux se rapportant à l'année de référence 2010 ont été entamés au mois d'octobre. Le règlement grand-ducal fixant la nouvelle pondération est à prendre sur avis du Conseil économique et social (CES). Le STATEC a présenté les résultats de l'exercice d'actualisation lors d'une réunion au CES.

Le STATEC a été représenté au deux Working groups IPCH en mars et en octobre. L'unité prix a participé à la task force méthodologique "Quality Improvement".

1.2 PROJET EUROSTAT "MULTIPURPOSE CONSUMER PRICE STATISTICS"

Le STATEC participe à un projet de modernisation des méthodes de collecte des prix à la consommation. Ce projet cofinancé par Eurostat s'articule autour de deux objectifs.

Le premier objectif consiste à adapter les collectes de prix réalisées dans le cadre des parités de pouvoir d'achat (PPA) et de l'indice des prix à la consommation (IPC) de manière à pouvoir fournir des prix moyens robustes pour une liste harmonisée de 157 produits. Le STATEC a tenu ces engagements en transmettant un jeu de données couvrant une partie des 157 produits à Eurostat en juin 2011.

L'échantillon du STATEC a été élargi de manière conséquente afin de pouvoir compiler des prix moyens requis dans le cadre du projet. Environ 500 références ont été ajoutées à la collecte mensuelle. Ceci représente une augmentation des observations dans le cadre de l'IPC de 5.5%. Les nouvelles variétés observées entrent aussi dans la compilation des séries IPC mensuelles, ce qui a entraîné un gain de qualité pour l'IPC. Ces prix moyens sont notamment destinés au "Consumer Scoreboard" publié par la DG SANCO de la Commission européenne. Le STATEC va commencer courant 2012 à diffuser certains prix moyens via son portail Internet.

Le second objectif du projet concerne l'exploration des possibilités afin d'obtenir des données exhaustives des passages en caisse dans les grandes surfaces (scanner data). Cet objectif est très prometteur en termes d'économie de ressources et de qualité de l'indice, car le nombre d'observations augmente considérablement et les données sur les quantités vendues permettent une pondération au niveau des produits qui rentrent dans l'indice. Le recours à de telles données présente cependant un certain nombre de défis méthodologiques majeurs. De premiers contacts ont été établis avec la confédération luxembourgeoise du Commerce (CLC) pour sonder le terrain. Les cinq principales chaînes de distributeurs présentes sur le marché luxembourgeois ont été contactées en vue d'une collaboration éventuelle.

1.3 INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION : OPTIMISATION DE L'ENCODAGE À L'AIDE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES

Des premiers efforts dans ce domaine ont été réalisés. Un module, greffé à la base de données IPC, permet de charger des prix à partir de fichiers bruts. Cette possibilité supprime le recours à l'encodage manuel pour certaines positions de l'indice. L'application est en place depuis le mois d'octobre et entrera en production à partir de janvier 2012, des tests sont en cours. Ces tâches d'optimisation vont se poursuivre en étroite collaboration avec l'unité informatique au cours de l'année 2012.

1.4 INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION : AMÉLIORATION DE L'ENQUÊTE SUR LES LOYERS

L'échantillon actuel de l'enquête sur les loyers de l'indice des prix à la consommation ne donne pas entière satisfaction et peut être amélioré, notamment en ce qui concerne la couverture, la stratification et l'ajustement de la qualité. D'autre part l'abandon du recensement fiscal créé une lacune au niveau des comptes nationaux.



Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer une nouvelle enquête pilote qui sera lancée en 2013.

Les travaux préparatoires ont abouti à :

- l'établissement d'une stratégie et d'un plan d'échantillonnage ;
- l'élaboration d'un questionnaire pilote ;
- l'élaboration d'une stratégie pour l'exécution d'une enquête pilote en 2013.

1.5 AUDIT EUROSTAT

L'unité prix a reçu la visite d'une délégation composée de représentants de la Commission européenne (Eurostat et DG ECFIN) et de la Banque Centrale européenne. Cette mission d'audit (ou complaisance monitoring) qui s'inscrit dans le cadre de la réglementation sur l'IPCH a pour but d'évaluer l'implémentation de la base légale en vigueur. Au-delà, les aspects méthodologiques, l'ajustement de la qualité et la gouvernance sont aussi audités. Avant la réunion la STATEC a du fournir toute une panoplie d'informations détaillées sur son processus de production. Le rapport avec les principales conclusions et recommandations d'Eurostat n'est pas encore disponible au moment de la rédaction de ce bilan.

1.6 MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES MINIMALES POUR LA QUALITÉ DES PONDÉRATIONS

A partir de l'indice de janvier 2012 les pondérations pour l'IPCH et l'IPCN se baseront sur la dépense de consommation finale des comptes nationaux de l'année de référence t-2 au lieu de ceux de l'année t-3 comme ce fut le cas avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Ces nouvelles dispositions prévues par le règlement (UE) n°1114/2010 ont été introduites dans l'actualisation du schéma de pondération.

1.7 RÉVISION DES INDICES DE PRIX À LA CONSOMMATION À TAXES CONSTANTES (IPCH-CT)

Pour le calcul des indices à taxes constantes les augmentations de la TVA et de certaines accises sont neutralisées. Ces indices permettent d'évaluer la contribution des politiques fiscales à l'inflation de la zone euro.

Suite à un projet pilote, depuis 2006 les IPCH-CT sont transmis sur base mensuelle à Eurostat. Un projet de règlement est en cours et devrait aboutir courant 2012. En 2011, un niveau de détail supplémentaire a été demandé par Eurostat, jusqu'alors le STATEC se contentait de livrer les cinq principaux agrégats. Lors de cette opération des incohérences sont apparues dans le calcul d'agrégation des séries. Toutes les séries depuis 2006 ont été révisées. Aussi le problème et la source des incohérences ont-ils été soulevés dans le module d'agrégation et dans les données de base.

1.8 AMÉLIORATIONS MÉTHODOLOGIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le groupe de travail interne a continué de fonctionner. Ce groupe est chargé de réviser et de maintenir l'actualité des échantillons, ainsi que d'implémenter de nouvelles méthodes de collecte et de traitement des données, en se basant notamment sur les standards méthodologiques préconisés par Eurostat.

Les travaux se sont concentrés sur l'extension de l'échantillon de biens entrant dans la compilation de l'IPC. (Voir point 1.1.2. à ce sujet). En outre, la libéralisation du marché des auto-écoles à partir du mois de juillet a provoqué une révision de la méthodologie de suivi des prix. Les services de transport de passagers par avion a également fait l'objet de travaux dans le domaine méthodologique, notamment pour inclure le commerce électronique pour ce type de transaction.

1.9 TRIPARTITE ET MODULATION DE L'ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES

Suite à l'accord entre les partenaires sociaux et le gouvernement de retarder la tranche indiciaire de 2011, les modifications ont dû être apportées à la législation en vigueur. L'unité prix s'est occupée de la préparation et du suivi du projet de loi ayant abouti à la loi du 8 avril 2011 portant sur le report d'avril à octobre 2011 de la tranche indiciaire.

1.10 OBSERVATOIRE DES PRIX

En tant que fournisseur de données l'unité prix a participé aux discussions de mise en place d'un Observatoire des prix auprès du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

En 2010, dans le cadre des discussions avec une délégation syndicale, le gouvernement s'était engagé à créer un "dispositif d'observation des prix à la consommation, des coûts et des marges" au sein du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur (MECE). Des négociations ente les partenaires sociaux et le Ministre de l'économie, auxquelles le STATEC a pris part, ont été menées tout au long de l'année 2011 pour finalement aboutir à la mise en place de l'Observatoire des prix au mois d'octobre.

Le directeur du STATEC ainsi qu'un représentant de l'unité prix ont été nommé membre effectif de l'organe composé de représentants des partenaires sociaux et du gouvernement. Cet organe est chargé de donner les grandes orientations d'analyse et de guider les travaux du niveau exécutif établi auprès de l'Observatoire de la compétitivité du MECE.



2. Enquêtes de prix communautaires dans le cadre de l'établissement des parités de pouvoir d'achat (PPA)

2.1 PRODUCTION RÉGULIÈRE

En 2011, le STATEC a contribué aux enquêtes de prix réalisées dans le cadre du programme de comparaison international, tel que prévu par le Règlement (CE) N° 1445/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2007 établissant des règles communes pour la fourniture d'informations de base sur les parités de pouvoir d'achat et pour leur calcul et leur diffusion, en vigueur depuis le premier janvier 2008.

2.2 AUDIT EUROSTAT ET INVENTAIRE DES SOURCES ET MÉTHODES

Dans le cadre du règlement PPA chaque pays est tenu maintenir un inventaire de ces sources et méthodes. Sur base de ce document Eurostat effectue des missions dans les pays pour juger de la conformité des états membres à la réglementation en la matière. Le STATEC a accueilli une telle visite d'audit au mois d'avril 2011. Pendant une journée une délégation d'Eurostat a eu un échange avec les responsables du programme PPA au STATEC sur les méthodes mise en œuvre au Luxembourg.

Les conclusions du rapport retiennent que "Luxembourg complies well with the PPP Regulation. Its data are in general of sufficient quality and the resulting PPPs are plausible. In the previous sections, nevertheless, some improvement points were raised."

Ainsi, certaines recommandations ont été mises en avant par Eurostat, ces dernières guideront les futurs travaux méthodologiques dans le domaine des PPA. En fonction du progrès réalisé l'inventaire des sources et méthode sera mis en jour en conséquence.

3. Prix des logements et de la construction

3.1 ETUDE PILOTE VISANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN INDICE DU COÛT DE LOGEMENT DES PROPRIÉTAIRES (OOH)

Ce projet vise le développement de séries indiciaires sur le coût du logement supporté par les propriétaires. Un règlement communautaire portant sur ces séries est en préparation et devrait être adopté en 2012. L'objectif général consiste à développer les méthodes appropriées en vue de la mise en place de systèmes de production nécessaires à la compilation régulière de statistiques de prix conformes à ce cadre réglementaire.

La principale série de ce système d'indices concerne le prix d'acquisition des logements. Un indice des prix couvrant le prix d'acquisition des appartements a été développé (voir 1.3.2) sur base du fichier administratif de la Publicité Foncière. La méthodologie sous-jacente à cet indice a pu être étudiée et

PUBLICATIONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

L'unité SOC4 a participé aux publications et événements suivants :

- Bulletin "Révision de l'indice des prix de la construction"
- Bilan compétitive 2011 "Le Tableau de Bord Compétitivité 2011"
- Séminaires économiques : "Indice des prix de la construction – Révision et impact"
- Présentation au Workshop OOH d'Eurostat : "Plans at STATEC to increase the coverage of the House Price Index"
- Participation à un Workshop sur les Scanner data organisé à La Haie par le CBS

améliorée au cours de l'année 2011. Ces séries ont également été transmises à Eurostat.

En ce qui concerne les maisons unifamiliales, il n'est pas encore possible de compiler des séries indiciaires d'une qualité statistique satisfaisante parce que les fichiers administratifs ne comportent aucune indication sur les caractéristiques des maisons, et notamment sur leur taille. Afin d'accéder à cette information, le STATEC se propose d'obtenir l'information par voie d'enquêtes auprès des nouveaux propriétaires.

Les frais additionnels liés à l'acquisition d'un logement font également partie de ce projet. A ce sujet, des séries indiciaires expérimentales portant sur les frais d'enregistrement ont été développés. Les travaux ont également porté sur le développement d'indices de prix concernant la maintenance et les réparations majeures. Il a fallu tout d'abord élaborer un cadre conceptuel permettant de distinguer les réparations mineures, les réparations majeures et les rénovations.

Finalement, des indices de prix sur les assurances liés au logement ont pu être calculés. Les réflexions autour d'une pondération permettant d'agrèger ces différentes séries ont également été entamées.

3.2 PRODUCTION RÉGULIÈRE DE L'INDICE DES PRIX HÉDONIQUE DES APPARTEMENTS

L'indice hédonique des prix des appartements a été diffusé chaque trimestre dans la collection "Indicateurs rapide - Série C". Cette statistique est produite avec un trimestre de retard. Un regard sur le prix des appartements est sur le point d'être publié.

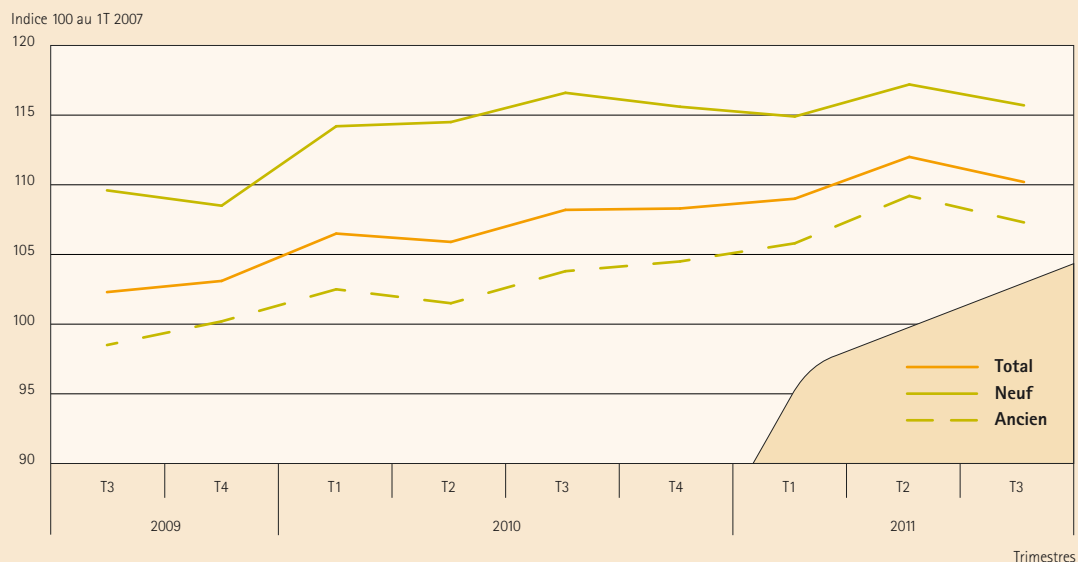
3.3 PRODUCTION RÉGULIÈRE DE L'INDICE SEMESTRIEL DES PRIX DE LA CONSTRUCTION

Conformément au calendrier, les résultats de l'indice des prix de la construction ont été diffusés dans la série "Indicateurs rapides-Série A2" en janvier et en juillet 2010. La Commission technique consultative des indices de prix de la construction,

LES PRIX DES APPARTEMENTS

(extrait du "Statnews" n° 51/2011)

Au 3^e trimestre 2011, un appartement ancien s'échange à 3 700 €/m², contre 4 300 €/m² pour un appartement neuf. Par rapport au 2^e trimestre 2011, l'indice des prix des appartements anciens et neufs confondus recule de 1.6%. Les prix baissent aussi bien dans l'ancien (-1.8%) que dans le neuf (-1.2%). Ce mouvement trimestriel à la baisse corrige la forte hausse du trimestre précédent (+2.8% entre le 1^{er} et 2^e trimestre 2011). Les appartements anciens et neufs réunis sont 1.9% plus chers qu'au 3^e trimestre de l'année précédente. Comparé à la même période, le prix des appartements anciens augmente de 3.4% alors que celui des appartements neufs est légèrement en retrait (-0.8%). En effet, le prix du neuf n'a quasiment plus évolué depuis le 1^{er} trimestre 2010. A ce moment-là, les baisses occasionnées par la crise de 2009 avaient été rattrapées.



Source : STATEC

présidée par le STATEC, s'est réunie avant chaque publication dans le but d'avaliser les résultats.

3.4 RÉVISION DE L'INDICE DES PRIX DE LA CONSTRUCTION

Ce projet, s'est inscrit dans la continuité des travaux réalisés en 2010. La nouvelle pondération établie lors de l'année 2010 ainsi que les autres améliorations méthodologiques proposées lors de la première phase du projet ont été intégrées dans le processus régulier de production. Un rapport méthodologique sur les révisions effectuées (nouvelle pondération, nouvelle classification) est paru dans la série "Bulletin du STATEC".

En outre, la qualité des échantillons a été évaluée. Dans une première étape, la représentativité des entreprises a été étudiée et l'enquête a été élargie à d'autres entités. Ensuite, une enquête a été réalisée afin de vérifier la représentativité des prestations auprès des entreprises sélectionnées.

4. Prix à la production

4.1 INDICE DES PRIX À LA PRODUCTION DES PRODUITS INDUSTRIELS (IPI)

La production mensuelle a été assurée avec succès. Les résultats ont été publiés dans la collection

" Indicateurs rapides - Série A3" qui reprend les principaux résultats.

4.2 INDICE DES PRIX DES SERVICES (SPPI)

L'unité SOC4 a assuré la production et la transmission trimestrielle des séries indiciaires requises par le règlement sur les statistiques conjoncturelles.

4.3 INDICE DES PRIX DES PRODUITS À L'IMPORTATION (IPMX)

Dans le cadre du règlement (EC) N° 1165/95 concernant la production d'un indice des prix à l'importation, le Luxembourg participe à un échantillon européen. Cette participation permet de ne produire qu'un seul indice des prix à l'importation portant sur la CPA 26.20. La transmission mensuelle de cet indice à Eurostat a été assurée dans les délais.



STATISTIQUES
D'ENTREPRISES

STATISTIQUES D'ENTREPRISES

COMMERCE EXTERIEUR

Les projets de l'année 2011 ont principalement eu pour objet la simplification de la procédure de collecte en matière d'Intrastat et la modernisation des processus de production statistique.

Application en ligne dénommée IDEP.WEB

Le STATEC a développé une application en ligne qui permettra aux déclarants de compléter et d'envoyer de façon sécurisée leurs déclarations statistiques en matière d'échanges intra-communautaires de biens (Intrastat) et de transactions extérieures de services (Balance des paiements) via Internet. Afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'application et des données traitées, l'aspect sécurité est capital tant pour l'application elle-même que pour l'infrastructure hébergeant l'application. Ayant passé avec succès les tests de sécurité applicatifs, le service informatique du STATEC procédera à la mise en place d'une infrastructure sécurisée pour l'application début 2012.

Modernisation des processus de production statistique

Une application nommée Alice a remplacé l'ancien système Disk/Fax. L'application se charge de la validation des déclarations électroniques transmises par les redevables concernant les échanges intra-communautaires de biens (Intrastat) et les transactions extérieures de services (Balance des paiements). L'opérateur du système peut notamment redresser les données erronées et éditer des rapports d'erreurs qui sont envoyés le cas échéant par courriel aux déclarants.

Statistiques du commerce extérieur par caractéristiques d'entreprises

En croisant les informations du commerce extérieur (concept communautaire) avec celles du répertoire des entreprises (branche d'activité, taille d'entreprise), on obtient des statistiques complémentaires sur la structure du commerce extérieur du Luxembourg par caractéristiques d'entreprises.

Il est à noter que les statistiques du commerce extérieur fournies à la Commission européenne diffèrent de celles que le STATEC publie sur le Portail des statistiques. En effet, les statistiques établies suivant les méthodologies communautaires tiennent compte de toutes les marchandises ayant été dédouanées au Luxembourg, tandis que les statistiques nationales ne couvrent pas celles qui ne font que transiter par le territoire luxembourgeois ("effet de Rotterdam").

Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires

L'unité du commerce extérieur a participé au troisième exercice de réconciliation de la Commission européenne visant une diminution des asymétries intra-communautaires des données de l'année 2009. La Commission demande aux Etats membres d'analyser et, le cas échéant, de rectifier les principales asymétries observées au niveau détaillé de la nomenclature.

Révision des chiffres

Les données du commerce extérieur publiées en septembre 2011 ont changé en raison d'une révision méthodologique majeure sur la période 2005-2011.



Production des statistiques IDE

L'enquête relative aux investissements directs étrangers (IDE) 2010 a été lancée comme prévue avec l'expédition des questionnaires en avril 2011. La saisie des données brutes ainsi que le redressement des réponses incomplètes ont été réalisés au cours de l'année. L'enquête a été dénouée avec la fin de l'année civile. Le nombre de questionnaires retournés au STATEC au sein de cette enquête a plus que doublé depuis le lancement de celle-ci et le champ des variables a été élargi en conformité avec le règlement (CE) N°184/2005 relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers.

Dans le contexte de la globalisation, le STATEC est confronté à une dynamique et complexité accrues des structures de participations des entreprises multinationales. En conséquence, la durée des travaux d'analyse et de contrôle des données brutes, garantis de la bonne qualité des statistiques finales, augmente avec la complexité croissante et avec le volume des variables et des questionnaires à traiter.

Les données sur les investissements directs étrangers réalisés par les établissements bancaires, recueillies par la Banque Centrale du Luxembourg, ont été transmises au STATEC pour être intégrées dans les tableaux statistiques sur les IDE.

La production des statistiques IDE 2009 et la révision des statistiques IDE 2008 ont été réalisées selon l'échéancier prévu. La nouvelle série des statistiques IDE a été publiée sur le portail statistique, dont les tableaux sont mis à disposition en langues française et anglaise. Toutes les données ont été transmises dans les délais à Eurostat et les fichiers ont également fait l'objet d'une transmission à l'OCDE.

Nouveaux projets

En 2011, l'unité a pour la première fois transmis les données sur la structure et l'activité des filiales étrangères (Outward FATS) à Eurostat dans le cadre du règlement (CE) N°716/2007 et ce, en double transmission suivant l'ancienne NaceRév1.1 et la nouvelle NaceRév2 pour l'année de référence 2009.

Le "CDIS – Coordinated Direct Investment Survey" constitue une nouvelle enquête à fréquence semestrielle du Fonds Monétaire International à laquelle nous avons participé en transmettant les données dans les délais impartis.

De plus, l'unité a répondu à l'instar des années précédentes aux demandes de données de l'OCDE et de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) en vue de la publication du "World Investment Report".

Par ailleurs, les travaux de développement du nouveau questionnaire et guide d'instructions ont été poursuivis, en conformité avec les futures normes européennes telles que définies par la "Benchmark Definition" (4^e édition) et le manuel de la Balance des Paiements (6^e édition).

STATISTIQUES STRUCTURELLES D'ENTREPRISES

1. Principaux projets dans le domaine des statistiques structurelles sur les entreprises (SSE)

PRÈS D'UN TIERS DES ENTREPRISES RÉSIDENTES AU LUXEMBOURG EN 2009 ÉTAIENT SOUS CONTRÔLE ULTIME ÉTRANGER

Le contrôle ultime est le concept-clé des statistiques sur la structure et les activités des filiales étrangères (inward FATS - iFATS), transmises à Eurostat pour la première fois par le Luxembourg en 2011 pour l'année de référence 2009.

En ajoutant une dimension supplémentaire aux statistiques structurelles d'entreprises, les statistiques iFATS permettent de décrire l'impact en termes d'emplois, de chiffre d'affaires, etc. des investisseurs étrangers sur l'économie nationale. Elles complètent les statistiques des investissements directs de l'étranger (inward Foreign Direct Investment - iFDI), qui décrivent les stocks et les flux des capitaux investis. Leur compilation est fondée sur une intégration de plusieurs sources (p.ex. EuroGroups Register, iFDI, etc.) contenant des informations sur l'actionnariat des entreprises résidentes au Luxembourg.

PRODUCTION DES SSE 2009 : MEILLEURE COUVERTURE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE STRUCTURELLE AUPRÈS DES ENTREPRISES

Les résultats de l'enquête structurelle auprès des entreprises de l'année de référence 2009 ont été transmis à Eurostat. De plus, les tableaux relatifs aux unités locales formulés en NACE Rév.2 ont pu être établis, venant ainsi compléter les séries de tableaux transmis aux autorités communautaires.

LES DEMANDES DE FINANCEMENT PAR LES PME CONNAISSAIENT UNE ISSUE MOINS SOUVENT FAVORABLE EN 2010 QU'EN 2007

L'analyse de l'évolution des demandes de financement par les entreprises pendant la période de crise était l'un des objectifs de l'étude sur l'accès au financement des PME autonomes au Luxembourg en 2010. Les résultats sont issus d'une enquête menée en automne 2010 auprès d'une population d'environ 1.600 petites et moyennes entreprises. Ils ont été transmis à Eurostat en mai 2011 pour contribuer à une analyse menée sur le plan européen, mais ont également fait l'objet d'une étude réalisée par le STATEC. L'étude en question a été publiée sous le numéro 3-2011 dans la série Bulletin du STATEC.

2. Enquête TIC 2011: module spécial sur les "Green IT"

Pour la vague 2011, l'enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication couvre, outre les questions habituelles, un module spécial destiné à analyser le comportement des entreprises face à l'impact environnemental des nouvelles technologies ("Green IT").

Selon les résultats de ce module spécial, environ 80% des entreprises ont mis en place des mesures visant à réduire l'empreinte environnementale des TIC. La réduction de la consommation énergétique des équipements informatiques ainsi que la réduction de la quantité de papier utilisé pour l'impression sont les objectifs les plus fréquents poursuivis. Une entreprise sur six utilise des applications informatiques spécialisées afin de réduire la consommation énergétique des processus de l'entreprise.

3. Agriculture : Refonte du processus de collecte et de production

Pendant les années 2010 et 2011, la chaîne de production des statistiques sur la structure des exploitations agricoles au 15 mai a été entièrement refaite pour tenir compte des nouvelles exigences communautaires et nationales en la matière, qui s'appliquent à partir de l'année de référence 2010. La publication des statistiques de l'année 2010 sur le portail statistique est prévue pour fin mars 2012.

Concernant les statistiques relatives aux cheptels, le STATEC n'organisera plus de recensement triennal du bétail à partir de l'année 2011, étant donné la disponibilité de données comparables au 15 mai. De même, la collecte annuelle au 1^{er} décembre des données relatives aux cheptels ovins et caprins sera arrêtée. Par conséquent, ladite collecte se limitera désormais aux cheptels bovins et porcins.

Indice trimestriel des "salaires et traitements" et des "heures travaillées" dans le commerce et les services

En 2011, le STATEC a préparé la mise en œuvre de nouvelles statistiques prévues par le Règlement (CE) N° 329/2009 de la Commission du 22 avril 2009. Elles concernent la production d'indices trimestriels sur le nombre d'heures travaillées et sur les salaires et traitements bruts dans le commerce de détail et les services. Les premiers résultats sont à transmettre à Eurostat en début de 2013 ; la première période de référence étant le premier trimestre 2010.

Pour établir ces nouveaux indices, le STATEC n'envisage pas de collecter l'information nécessaire auprès des entreprises, mais d'utiliser les données provenant d'autres sources administratives ou statistiques.

Statistiques sur les transports routiers de marchandises (TRM)

Dans le domaine des statistiques sur les transports routiers de marchandises, le STATEC entend examiner les demandes des professionnels de la branche pour diminuer la charge administrative des entreprises. L'enquête, ayant comme base légale le Règlement (CE) N° 1172/98, est actuellement effectuée auprès de tous les détenteurs de véhicules immatriculés au Grand-duché, qui sont utilisés dans le transport de marchandises et dont la charge utile ou le poids maximal autorisé en charge n'excède pas 3.5 tonnes. Le questionnaire d'enquête se rapporte au transport routier de marchandises qui est réalisé pendant une semaine précise de l'année. Ainsi vingt-huit lots de véhicules sont suivis pendant une semaine. Le STATEC examine si l'application d'autres techniques d'échantillonnage pourrait conduire à une précision similaire, mais à charge administrative réduite.

Statistiques d'hébergement

Dans le domaine de l'hébergement touristique, le STATEC doit faire face depuis quelques années à une demande accrue de résultats détaillés et à des délais raccourcis. Les professionnels du secteur ont besoin de résultats fiables qui leur permettent d'améliorer leur analyse et leurs possibilités dans le domaine du marketing.

En 2011, le STATEC a mis en œuvre les nouvelles législations nationales et européennes en la matière et a multiplié ses efforts en vue de réduire les retards dans les travaux de saisie manuelle des fiches d'hébergement. Ainsi, depuis avril 2011, les logeurs ont désormais la possibilité de transmettre les fiches d'hébergement de manière électronique. Au cours d'une période transitoire de vingt-quatre mois, les logeurs peuvent encore choisir entre les fiches électroniques et les fiches en papier. Ce n'est qu'après l'expiration de cette période que l'utilisation des fiches électroniques devient obligatoire pour les établissements d'hébergement de dix chambres ou plus ainsi que les campings de vingt-cinq emplacements ou plus. Elle restera facultative pour les autres établissements.

A la fin de l'année 2011, le STATEC constate qu'environ 20% de l'ensemble des fiches ont été transmises par voie électronique. Endéans les treize mois restants le STATEC estime pouvoir disposer des résultats souhaités dans les délais plus courts et ce, à un niveau de qualité et de détail amélioré.

Publications réalisées en 2011

En 2011, l'unité a publié un "Regards sur le transport routier de marchandises". Il peut être consulté sur le Portail des statistiques.



Classement des entreprises par code NACE/secteur institutionnel

Le classement des entreprises par code NACE/secteur institutionnel se fait en premier lieu en utilisant les renseignements obtenus par notre enquête mensuelle sur les activités économiques. Cette enquête s'adresse à toute personne morale incorporée au Luxembourg nouvellement créée. Elle a principalement les objectifs suivants :

- La détermination de l'activité économique exercée par les entreprises (code NACE) ;
- La détermination du secteur institutionnel auquel appartient l'entreprise ;
- L'identification de mouvements démographiques des entreprises (changement de forme juridique, de propriétaire, fusions, scissions,...).

Au cours des 12 derniers mois (de novembre 2010 à octobre 2011) quelque 9 661 nouveaux questionnaires ont été envoyés. Plus de 9 500 questionnaires ont été retournés (y compris ceux des périodes antérieures suite aux rappels lancés). Presque 18 000 codes NACE (versions 1.1 et 2) ont été attribués aux entreprises ou modifiés, soit sur base des informations reçues de l'enquête, soit sur base d'autres sources d'informations (Administration de l'enregistrement, Sécurité sociale, Mémorial C, autorisations d'établissements, autres enquêtes du STATEC,...).

Les codes NACE attribués aux entreprises peuvent être consultés sous le volet "entreprises" du Portail internet "De Guichet" édité par le Ministère de l'économie et du commerce extérieur : http://www.guichet.public.lu/fr/entreprises/code_nace/index.php.

Démographie des entreprises

La collecte annuelle harmonisée des données sur la démographie des entreprises est inscrite à l'annexe IX du règlement (CEE) N° 295/2008 du Conseil (séries 9A, 9B, 9C et 9D). La production des données sur la démographie des entreprises et leur transmission à la Commission européenne (Eurostat) est obligatoire pour les Etats membres de l'UE et se fait sur une base annuelle pour le 30 juin au plus tard.

A part cette obligation, il faut surtout noter l'intérêt politique pour les indicateurs construits sur base de ces données (Stratégie de Lisbonne, Observatoire de la Compétitivité). Les données à compiler pour la collecte 2011 portaient sur l'année de référence 2009.

Le STATEC a également participé à la production et compilation des données pour les projets européens "Employer Business Demography" et "High Growth Enterprises". Les données pour ces projets ont été transmises à Eurostat fin octobre 2011.

A part les travaux habituels à réaliser (nettoyage des données, adaptation des applications informatiques, compilation et transmission des données, rédaction d'un rapport de qualité), il fallait procéder à une révision partielle des données produites dans le passé suite aux travaux d'identification des SPE (Special Purpose Entities) réalisés au courant de l'année 2011.

Des tableaux statistiques sur la démographie des entreprises ont été mis à disposition au public sur le Portail des statistiques.

Registre européen des groupes multinationaux d'entreprises

La Commission européenne a lancé en 2009 un nouveau projet intitulé "EuroGroups Register (EGR)" qui vise à représenter au sein d'un même registre la structure (liens de contrôle entre sociétés, tête de groupes,...) des groupes multinationaux d'entreprises les plus importants opérant sur le territoire de l'UE. Les informations de base pour alimenter ce registre sont achetées auprès de fournisseurs de banques de données commercialisées (Bureau van Dijk, Dun & Bradstreet). Actuellement, ce registre couvre plus que 10 000 groupes d'entreprises.

Le rôle des instituts statistiques nationaux dans le cadre de ce projet consiste à réaliser certains travaux au cours de l'année. Ces travaux peuvent se résumer de la façon suivante : contrôler, corriger, compléter les données transmises et rajouter de nouvelles données.

Intégration des groupes d'entreprises dans le répertoire

Le nouveau règlement européen sur les répertoires d'entreprises oblige dorénavant les Etats membres de l'UE à intégrer les groupes d'entreprises dans leurs répertoires nationaux respectifs. A défaut de sources administratives existantes, la collecte de données sur les groupes d'entreprises s'est basée principalement sur l'analyse et le traitement des données issues de l'enquête "Investissements directs étrangers" (IDE) pour les années de références 2008 et 2009.

Production de populations d'entreprises, de statistiques et de données sur demande

Le STATEC est également sollicité pour établir des populations d'entreprises sur demande, soit à des fins d'échantillonnage (CIS, NTIC, Eurochambre,...), soit à des fins d'étude. D'ailleurs, l'unité "Répertoire des entreprises" produit chaque année un bon nombre d'informations statistiques sur mesure et sur demande émanant notamment de Ministères, d'organismes publics ou privés ou d'entreprises.

PUBLICATIONS 2010

- Les entreprises luxembourgeoises 2011, version alphabétique et systématique (versions imprimée, PDF téléchargeable et Excel).
- Regards n° 13/2011 sur la démographie des entreprises au Luxembourg.



STATISTIQUES

MACRO-ECONOMIQUES

STATISTIQUES MACRO-ÉCONOMIQUES

La division des statistiques macro-économiques élabore les statistiques de synthèse, qui ont pour objectif la représentation agrégée des flux économiques aussi bien à l'intérieur de l'économie nationale qu'avec le reste du monde. Il s'agit des comptes nationaux et de la balance des paiements.

Les comptes nationaux découpent l'économie nationale en secteurs institutionnels afin de dégager le comportement des différents agents (entreprises, administration publiques, ménages, reste du monde). Un deuxième découpage par branches d'activité fait ressortir la structure de la production au sein de l'économie nationale. La publication se fait à rythme trimestriel et annuel.

La balance des paiements recense tous les flux économiques entre résidents et non-résidents. Son originalité, par rapport aux comptes nationaux, est d'offrir une ventilation géographique des flux par pays. Ceci à rythme mensuel et trimestriel.

Les méthodologies des comptes nationaux et de la balance des paiements sont largement harmonisées et permettent de réaliser des analyses complémentaires cohérentes. Le regroupement de toutes les statistiques macro-économiques au sein d'une même division du STATEC est une réalité depuis 2010.

LES COMPTES NATIONAUX

Les comptes nationaux se sont développés au cours du dernier demi-siècle sous l'impulsion des besoins croissants d'informations statistiques pour la conduite de politiques économiques, dites d'inspiration keynésienne. L'objectif des comptes nationaux est de donner une représentation cohérente et intégrée de l'ensemble des flux économiques concernant une économie nationale. Ceci permet l'analyse de la situation économique et une prise de décisions éclairées de politique économique.

Dans l'Union Européenne (UE) les comptes nationaux sont établis selon la méthodologie harmonisée du **Système européen des comptes (SEC 95)**¹, elle-même harmonisée au niveau mondial avec le Système des comptes nationaux (SCN 93)² des Nations Unies. Le SEC 95 est établi sous forme d'un règlement européen ce qui signifie qu'il est d'application directe et obligatoire dans tous les Etats membres de l'UE.

Les efforts d'harmonisation au niveau européen sont d'autant plus importants que des agrégats issus de la comptabilité nationale sont utilisés pour la gestion de l'UE, notamment dans le cadre des contributions des Etats membres aux ressources propres de l'UE. Il en va ainsi du revenu national brut (RNB), utilisé comme clef pour déterminer les contributions des Etats membres au budget européen, ainsi que du déficit ou de l'excédent des administrations publiques par rapport au produit intérieur brut (PIB), utilisé dans le cadre de la procédure des déficits excessifs et des critères de Maastricht.

A côté des travaux de compilation des comptes nationaux, il convient de noter deux chantiers majeurs en 2011 :

- mise en place des nouvelles nomenclatures de référence pour les branches d'activité (NACE Révision 2) et pour les produits (CPA 2008)³ ainsi que préparation de la grande révision quinquennale des comptes de 2011 ;
- développement de comptes sectoriels non financiers et financiers.

Le premier projet devrait être finalisé en 2012. Pour le second, une étape importante a été franchie en 2011 avec la toute première publication de comptes sectoriels non financiers et financiers pour le Luxembourg.

1. Changement des nomenclatures de référence et grande révision

Les nomenclatures de référence, harmonisées au niveau européen, définissent les regroupements opérés par les comptes nationaux pour la représentation de l'économie nationale. La NACE est la classification européenne des branches d'activité. La CPA est la classification européenne des produits (biens et services). Ces classifications doivent être adaptées de temps en temps afin de prendre en compte la dynamique du développement d'une économie, à savoir l'apparition et la disparition ainsi que le gain ou la perte en importance de certaines activités ou produits. Ainsi par exemple le développement fulgurant des techniques d'information et de communication au cours des 20 dernières années a fait naître plein d'activités et de produits nouveaux que les anciennes nomenclatures ne permettaient plus de cerner.

Initialement il était prévu que la NACE révision 2 ainsi que la CPA version 2008³ seraient utilisées pour la première fois dans les comptes nationaux que le STATEC a publiés en octobre 2011. Cependant les travaux de grande envergure n'ont pas pu être terminés à temps et se poursuivront encore sur une large partie de 2012. En effet le changement de nomenclature est une opération qui touche à l'ensemble de la chaîne d'élaboration des comptes et nécessite une adaptation de l'ensemble des programmes informatiques.

La grande révision a aussi porté sur l'intégration de changements méthodologiques et de nouvelles sources de données. En matière de révision des comptes nationaux on fait généralement la distinction entre une révision en année courante, et une grande révision. La révision en année courante ne touche généralement qu'aux années t-2 à t-4. Elle concerne la mise à jour "routinière" des sources de données habituelles. Les grandes révisions par contre permettent de prendre en compte de nouvelles sources de données ou alors des changements méthodologiques sur des traitements existants. Ce dernier type de révision est généralement beaucoup plus intensif en temps de travail et nécessite de surcroît de reconsidérer l'ensemble de la série publiée afin d'éviter des ruptures dans les séries temporelles.

¹ http://europa.eu/legislation_summaries/budget/134005_fr.htm

² <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna2008.asp>

³ <http://circa.europa.eu/irc/dsis/nacecpacon/info/data/en/index.htm>

2. Développement de comptes sectoriels non financiers et financiers

La comptabilité nationale regroupe les unités d'activité économique en secteurs institutionnels. Chaque secteur institutionnel est caractérisé par un comportement économique analogue. On distingue ainsi les sociétés non financières, des sociétés financières, les administrations publiques, les ménages ensemble et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ainsi que le reste du monde. Une séquence de comptes retrace alors, pour chacun de ces secteurs institutionnels, comment le revenu est généré par des activités de production de biens et services, pour être ensuite distribué aux agents économiques, puis redistribué par l'intermédiaire des administrations publiques pour finalement permettre aux agents de consommer au alors d'accumuler du capital. Ces comptes sont appelés les comptes sectoriels non financiers, par opposition aux comptes sectoriels financiers qui reprennent les contreparties monétaires des transactions réelles.

Par exemple, l'enregistrement d'une consommation d'un ménage au compte d'utilisation du revenu disponible, qui fait partie des comptes non financiers, a une contrepartie financière, à savoir la diminution d'un actif financier (p.ex. d'un numéraire ou d'un compte en banque), enregistrée dans les comptes financiers.

Pour illustrer⁴ le contenu des comptes sectoriels non financiers prenons le secteur des ménages et des ISBLSM, appelé dans le jargon de la comptabilité nationale le secteur S1M, avec les chiffres de l'année 2006.⁵

Les comptes sectoriels sont une séquence de comptes interdépendants. La séquence commence par le compte de production qui montre comment le revenu est généré au sein du processus de production.

I : Compte de production (secteur S1M)			
Ressources		(en millions EUR)	
1 ⁶	P.1 ⁷	Production aux prix de base (2+3+4)	4 955
2	P.11	Production marchande	2 400
3	P.12	Production pour usage final propre	1 996
4	P.13	Autre production non marchande	558
Emplois			
9	P.2	Consommation intermédiaire	1 028
14	B.1b/B.1*b	Valeur ajoutée brute (1-9)	3 927
15	K.1	Consommation de capital fixe	823
16	B.1n/ B.1*n/B.11	Valeur ajoutée nette (14-15)	3 103

Chaque compte comprend un volet ressources et un volet emplois qui sont équilibrés comme dans la comptabilité d'entreprise. C'est le solde du compte qui assure cet équilibre. Ce solde est caractérisé par la lettre B dans la codification des agrégats de la comptabilité nationale. Dans le compte de production ce solde est la valeur ajoutée.

Calculé au niveau de l'économie nationale, et non seulement pour le secteur S1M, ce solde correspond au *produit intérieur brut* (PIB).

On distingue la *valeur ajoutée nette* et *brute* selon que la *consommation de capital fixe* est déduite ou non. Cette consommation de capital fixe est la dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible. Du côté des ressources du secteur S1M on identifie la production marchande qui retrace les activités des entreprises individuelles, mais qui recouvre principalement les services de logement "produits" par les ménages qui habitent dans un logement dont ils sont propriétaires. Ces services de logement sont appelés "loyers imputés".

Le compte suivant de la séquence est le *compte d'exploitation*. Il montre comment la *valeur ajoutée* est répartie entre la rémunération du facteur travail et du facteur capital.

II.1.1 : Compte d'exploitation (secteur S1M)			
Ressources		(en millions EUR)	
17	B.1b/B.1*b	Valeur ajoutée brute	3 927
18	B.1n/ B.1*n/B.11	Valeur ajoutée nette	3 103
Emplois			
19	D.1	Rémunération des salariés (20+21)	845
20	D.11	Salaires et traitements bruts	759
21	D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	86
22	D.2	Impôts sur la production et les importations (23+27)	16
27	D.29	Autres impôts sur la production	16
28	D.3	Subventions (29+30)	-143
29	D.31	Subventions sur les produits	0
30	D.39	Autres subventions sur la production	-143
31	B.2b/B.3b	Excédent brut d'exploitation (17-19-22-28)	3 208
34	B.2n/B.3n	Excédent net d'exploitation (18-19-22-28)	2 385

Le poste *rémunération des salariés* concerne ici uniquement les salaires versés par les entrepreneurs individuels à leurs salariés. Aussi le fait de figurer du côté emplois indique qu'il s'agit d'une dépense des ménages. Le poste *impôts nets* sur la production recouvre les impôts à acquitter au titre de la possession ou l'utilisation de facteurs de production (travail et capital) – par exemple la taxe foncière acquittée par les propriétaires de logements. Le solde de ce compte est l'*excédent brut d'exploitation* et si on prend en considération la consommation de capital fixe, l'*excédent net d'exploitation*.

⁴ Pour une description plus détaillée de la construction de la séquence des comptes de secteurs le lecteur intéressé pourra utilement se référer à l'ouvrage "Comptabilité nationale", François Lequiller, Derek Blades. Ed. Economica, 2004

⁵ Voir la séquence des comptes financiers et non financiers sur le site internet du STATEC : <http://www.statistiques.public.lu> Rubrique Comptes nationaux Comptes annuels et trimestriels - Séquence des comptes

⁶ La numérotation de différents postes est celle employée dans les tableaux publiés sur le site Internet du STATEC (voir note de bas de page numéro 6). Afin de ne pas alourdir trop la présentation, certains détails sont volontairement omis du présent document. C'est pourquoi la numérotation n'est pas séquentielle.

⁷ Codification des agrégats du SEC 95

Le troisième compte de la séquence des comptes est le *compte d'affectation du revenu primaire*.

II.1.2 : Compte d'affectation des revenus primaires (secteur S1M)			
<i>Ressources</i>		<i>(en millions EUR)</i>	
35 B.2b / B.3b	Excédent brut d'exploitation	3 208	
36 B.2n / B.3n	Excédent net d'exploitation	2 385	
37 D.1	Rémunération des salariés (38+39)	10 103	
38 D.11	Salaires et traitements bruts	8 695	
39 D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs (40+41)	1 408	
40 D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	1 029	
41 D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	379	
51 D.4	Revenus de la propriété (52+53+54+55+56)	771	
52 D.41	Intérêts	605	
53 D.42	Revenus distribués des sociétés	40	
54 D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	
55 D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	126	
56 D.45	Loyers	0	
<i>Emplois</i>			
73 D.4	Revenus de la propriété (74+75+76+77+78)	442	
74 D.41	Intérêts	429	
75 D.42	Revenus distribués des sociétés	0	
76 D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	
77 D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0	
78 D.45	Loyers	13	
79 B.5b	Solde brut des revenus primaires (35+37+51-73)	13 640	
80 B.5n	Solde net des revenus primaires (36+37+51-73)	12 816	

Le revenu "primaire" comprend à la fois les revenus issus directement du processus de production que ceux issus de la propriété. Ici le poste *rémunérations des salariés* figure du côté des *ressources* et correspond aux rémunérations perçues par tous les salariés. C'est le poste le plus important du revenu des ménages. Parmi les revenus de la propriété ce sont les *intérêts* qui sont les plus importants pour les ménages. Le poste des *revenus distribués des sociétés* consiste de dividendes payés par les sociétés tandis que le poste *loyers* recouvre les loyers perçus en contrepartie de la mise à disposition de terrains⁹ aux autres secteurs. Le solde de ce compte est le *solde des revenus primaires*. Calculé pour l'ensemble de l'économie, et non seulement pour le secteur S1M, ce solde correspond au *revenu national brut* (RNB).

Vient ensuite le *Compte de distribution secondaire du revenu*.

II.2 : Compte de distribution secondaire du revenu (secteur S1M)			
<i>Ressources</i>		<i>(en millions EUR)</i>	
81 B.5b	Solde brut des revenus primaires	13 640	
82 B.5n	Solde net des revenus primaires	12 816	
86 D.6	Cotisations et prestations sociales (87+90+117)	7 381	
87 D.61	Cotisations sociales (88+89)	0	
88 D.611	Cotisations sociales effectives	0	
89 D.612	Cotisations sociales imputées	0	
90 D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	3 677	
91 D.7	Autres transferts courants (92+93+94+95+96)	718	
92 D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	0	
93 D.72	Indemnités d'assurance-dommages	196	
96 D.75	Transferts courants divers	522	
<i>Emplois</i>			
98 D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (99+100)	2 199	
99 D.51	Impôts sur le revenu	2 158	
100 D.59	Autres impôts courants	41	
101 D.6	Cotisations et prestations sociales (102+105+118)	3 293	
102 D.61	Cotisations sociales (103+104)	2 777	
103 D.611	Cotisations sociales effectives	2 398	
104 D.612	Cotisations sociales imputées	379	
105 D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0	
106 D.7	Autres transferts courants (107+108+109+110+111)	438	
107 D.71	Primes nettes d'assurance-dommages	238	
108 D.72	Indemnités d'assurance-dommages	0	
111 D.75	Transferts courants divers	201	
113 B.6b	Revenu disponible brut (81+87+90+91-98-102-105-106)	12 620	
114 B.6n	Revenu disponible net (82+87+90+91-98-102-105-106)	11 797	

Le compte de redistribution secondaire du revenu montre comment le revenu des ménages est affecté par les opérations de redistributions faites principalement par les administrations publiques. On y enregistre notamment en ressources les *transferts courants* à destination des ménages, tandis que du côté des emplois on trouve principalement les impôts sur le revenu et cotisations sociales versés par les ménages aux administrations publiques. Lorsqu'on retranche les *emplois des ressources*, on obtient un indicateur clé de mesure du pouvoir d'achat des ménages : le *revenu disponible brut*. Il représente ce que les ménages peuvent soit affecter aux dépenses de consommation finale, soit à l'épargne.

⁹ En comptabilité nationale le terme "loyers" ne se réfère pas aux dépenses de location pour maisons ou appartements. Celles-ci figurent en tant que services de production de logements au compte de production.

Le compte de redistribution du revenu en nature ajuste le revenu disponible des transferts sociaux en nature. Il s'agit notamment des biens et services individuels en nature fournis par les administrations publiques aux ménages (p.ex. services de santé remboursés, services d'éducation).

II.3 : Compte de redistribution du revenu en nature (secteur S1M)			
Ressources		(en millions EUR)	
115 B.6b	Revenu disponible brut		12 620
116 B.6n	Revenu disponible net		11 797
117 D.63	Transferts sociaux en nature		3 704
Emplois			
118 D.63	Transferts sociaux en nature		515
119 B.7b	Revenu disponible ajusté brut (115+117-118)		15 809
120 B.7n	Revenu disponible ajusté net (116+117-118)		14 985

Le compte d'utilisation du revenu disponible montre l'affectation du revenu disponible entre la *dépense de consommation finale* et l'*épargne*. La dépense de consommation finale comprend les achats de biens et services courants (vêtements, nourriture, biens de consommation durables, loyers, transports etc.), mais aussi les loyers imputés. Ainsi les comptes nationaux utilisent la fiction que les propriétaires occupants "achètent" les services de logement qu'ils ont produits eux-mêmes en tant que propriétaires de leurs logements. Cette convention est importante afin de pouvoir comparer les comptes nationaux de pays ayant des quotes-parts de propriétaires et locataires fort divergentes.

La dépense de consommation finale des ménages ne comprend pas les achats de logements qui eux sont des actifs fixes et figurent plus bas dans la séquence des comptes au compte de capital.

II.4.1 : Compte d'utilisation du revenu disponible (secteur S1M)			
Ressources		(en millions EUR)	
121 B.6b	Revenu disponible brut		12 620
122 B.6n	Revenu disponible net		11 797
126 D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension		17
Emplois			
127 P.3	Dépense de consommation finale		11 361
130 D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension		0
131 B.8b	Epargne brute (121+126-127-130)		1 276
132 B.8n	Epargne nette (122+126-127-130)		452

Le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté arrive au même solde *épargne brute/nette*, mais à partir du *revenu disponible ajusté* au lieu du *revenu disponible*.

II.4.2 : Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (secteur S1M)			
Ressources		(en millions EUR)	
134 B.7b	Revenu disponible ajusté brut		15 809
135 B.7n	Revenu disponible ajusté net		14 985
139 D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension		17
Emplois			
140 P.4	Consommation finale effective		14 550
143 D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension		0
144 B.8b	Epargne brute (134+136+139-140-143)		1 276
145 B.8n	Epargne nette (135+136+139-140-143)		452

Le solde *épargne* est très important dans l'analyse économique du secteur des ménages. Il est utilisé pour calculer le taux d'*épargne* qui est l'*épargne* des ménages divisée par le *revenu disponible*.

Le dernier compte de la séquence des comptes est le *compte de capital* qui est constitué de deux parties : le *compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital* et le *compte des acquisitions d'actifs non financiers*. Après avoir reçu et payé des transferts en capital, l'épargne est affectée à l'acquisition d'actifs non financiers. D'une part la formation brute de capital recouvre, entre autres, les achats de logements et d'équipements (dans le cas des entreprises individuelles). Le poste *variations de stocks* recouvre les stocks de produits finis et de biens de consommation intermédiaire des entreprises individuelles. Les objets de valeurs dans le poste *acquisitions moins cessions d'objets de valeur* sont des métaux précieux, des antiquités et des œuvres d'art acquis pour servir de réserves de valeur. Les actifs non financiers non produits dans le poste *acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits* recouvrent des brevets, des droits d'auteur, des baux et autres contrats cessibles qui confèrent à leur titulaires le droit d'utiliser des terrains ou des bâtiments.

Le solde du dernier compte, et ainsi de toute la séquence des comptes non financiers, est la *capacité/besoin de financement*. Dans notre cas ce solde est positif, ce qui veut dire que les ménages luxembourgeois ont une capacité de financement après avoir affecté leur épargne à l'acquisition de biens de capital. Cette capacité de financement peut alors être consacrée à l'acquisition d'actifs financiers (par exemple : dépôt bancaire ou acquisition d'obligations d'Etat luxembourgeois) qui serviront à financer un autre secteur de l'économie (secteur des administrations publiques dans le cas d'une acquisition d'obligation d'Etat luxembourgeois) ou alors le reste du monde.

Le solde du compte de capital est aussi le même que celui des transactions financières retracés dans les *comptes financiers*. Ces transactions financières sont réparties entre *acquisition nette d'actifs financiers* et *accroissement net des passifs*.⁹

III.1 : Compte de capital (secteur S1M)		
III.1.1 : Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital		
Ressources		(en millions EUR)
147 B.8n	Epargne nette	452
149 D.9	Transferts en capital à recevoir (150+151+153)	112
150 D.91	Impôts en capital	0
151 D.92	Aides à l'investissement	86
153 D.99	Autres transferts en capital	26
154 D.9	Transferts en capital à payer (155+156+158)	-71
155 D.91	Impôts en capital	-47
156 D.92	Aides à l'investissement	0
158 D.99	Autres transferts en capital	-23
Emplois		
159 B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (147+149+154)	494
III.1.2 : Compte des acquisitions d'actifs non financiers		
Ressources		(en millions EUR)
160 B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	494
Emplois		
161 P.5	Formation brute de capital	1 316
162 P.51	Formation brute de capital fixe	1 313
163 K.1	Consommation de capital fixe	823
164 P.52	Variation des stocks	3
165 P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0
166 K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-345
167 B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement (147+149+154-161+163-166)	345

⁹ Pour plus de détails sur les Comptes Financiers voir la séquence des comptes financiers sur le site internet du Statec : <http://www.statistiques.public.lu> Rubrique Comptes nationaux Comptes annuels et trimestriels - Séquence des comptes

La balance des paiements (BDP) est un état statistique où sont systématiquement résumées, pour une période donnée, les transactions économiques du Luxembourg avec le reste du monde. La Banque centrale du Luxembourg (BCL) et le STATEC sont ensemble en charge de la compilation de la BDP du Luxembourg.

1. Refonte du système de collecte

Le système de collecte pour l'établissement de la BDP, en vigueur jusqu'à la fin 2011, reposait entre autres sur la déclaration journalière par les établissements de crédit d'informations sur les paiements effectués avec l'étranger pour compte de leur clientèle résidente. Les transactions étaient enregistrées sur base de la nature économique sous-jacente qui leur fut communiquée par les clients.

En raison d'évolutions réglementaires dans le secteur bancaire, la collecte indirecte par l'intermédiaire des établissements de crédit résidents a pris fin au 1^{er} janvier 2012 et a été partiellement remplacée par un système d'enquête. Ceci implique que les entreprises qui effectuent des transactions substantielles (services et transferts) avec l'étranger sont dorénavant tenues de déclarer elles-mêmes par nature économique et pays de contrepartie, la totalité de ces opérations réalisées avec des non-résidents et, à titre accessoire, les soldes de comptes ouverts au nom d'étrangers.

Nouveau reporting des banques

Le règlement 2011/N°7 de la BCL abroge le système de collecte en vigueur jusqu'à la fin 2011 et définit les modalités du nouveau reporting bancaire.

- D'abord une première obligation statistique (reporting BOP 1.1) prévoit que les banques transmettent à la BCL, mensuellement, le montant, le pays de contrepartie ainsi que la nature économique de certaines transactions réalisées avec l'étranger pour compte propre (il s'agit essentiellement d'échanges de services internationaux).
- Puis, dans le cadre du nouveau reporting BOP 1.2 les banques sont tenues d'enregistrer mensuellement le montant des paiements transfrontaliers effectués pour compte de clients résidents tout en identifiant le client résident payeur ou bénéficiaire.

2. Nouvelle enquête pour mesurer les échanges internationaux de services

Dans un souci de réduction de la charge administrative des déclarants, tout en respectant les exigences de détail, de délai et de qualité imposées par les organisations internationales, un nouveau schéma de compilation a été développé. Les entreprises réalisant des transactions extérieures sur services à grande échelle devront notifier le détail des opérations sur une base mensuelle, alors qu'un échantillon représentatif des autres sociétés, moins actives dans le commerce international de services, devra fournir une déclaration annuelle.

Le changement du système de collecte n'affecte en rien l'enquête trimestrielle sur les encours des créances et engagements commerciaux en relation avec des opérations sur biens et services réalisées avec des contreparties non résidentes. Ce recensement continue d'être effectué trimestriellement auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises résidentes.



3. Respect intégral du programme de transmission

Observation à 100% des obligations en matière de délai et d'exhaustivité

Les obligations internationales incombant au Luxembourg dans la production de statistiques BDP découlent de règlements européens, d'orientations et de recommandations de la Banque centrale européenne (BCE) et de prescriptions émanant d'autres organisations internationales dont le FMI et l'OCDE. Le programme de transmission aux organisations internationales et européennes a été exécuté de façon complète, dans les délais impartis (20 échéances différentes) et suivant les formes de transmission prescrites.

Plus d'un million de résultats transmis à Eurostat

Le nombre d'informations statistiques BDP à produire ne cesse d'augmenter. A l'origine de cette évolution, on trouve, outre la compilation des résultats sur biens et services selon deux concepts différents (concept national – concept communautaire), l'accroissement en 2011 du nombre d'informations concernant les flux d'investissements directs étrangers en raison du fait que les tableaux croisés des flux par sens, rubrique et pays de contrepartie ont dû se faire selon la NACE Rev1.1 et parallèlement selon la NACE Rev2.

Par ailleurs, jusque dans un passé récent les organisations européennes s'intéressaient principalement aux résultats BDP émanant des Etats membres pour compiler les agrégats macro-économiques pour la zone euro respectivement pour l'ensemble de l'Union européenne. Or, la crise financière et économique a mis en lumière des déséquilibres macro-économiques importants entre Etats membres. Afin de mieux surveiller l'évolution macro-économique intérieure les organisations internationales ont élaboré un tableau de bord reprenant différents indicateurs dont certains se basent sur les données nationales émanant des statistiques BDP et s'appuient pour partie sur des séries temporelles assez longues.

Eurostat demeure le premier destinataire de données statistiques BDP concernant le compte d'opérations courantes – le nombre d'informations lui transmises en 2011 dépassant facilement 1.000.000 de lignes.

4. Qualité confirmée des statistiques BDP

Tant la Banque centrale européenne (BCE) qu'Eurostat effectuent sur une base annuelle un contrôle de qualité des résultats BDP. Ces contrôles sont liés notamment aux méthodes statistiques, au respect des délais, à la stabilité des séries (importance relative des révisions), à la cohérence externe avec d'autres statistiques etc. Les conclusions du dernier rapport de qualité du 12 juillet 2011 (reprises par ailleurs sur le site du STATEC) confirment que la qualité des informations transmises est en ligne avec les directives européennes en la matière.

5. Publication trimestrielle des résultats et rédaction d'un bulletin

Les résultats BDP sont publiés régulièrement au niveau national notamment à travers l'indicateur rapide trimestriel, série N et par la mise à jour de différents tableaux sur le site statistiques.public.lu.

Enfin, un bulletin retraçant les évolutions majeures de la BDP en 2010 complète la liste des publications de l'année 2011 (bulletin 01_2011, "La balance courante du Luxembourg en 2010").



**ETUDES,
PREVISIONS
ET RECHERCHE**

ETUDES, PREVISIONS ET RECHERCHE

CONJONCTURE, PREVISIONS ET MODELISATION

1. Principaux projets en 2011

1.1. S'APPROPRIER LES TECHNIQUES ET LES METHODES INHERENTES AUX NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES

En 2011, des progrès ont pu être réalisés au niveau du modèle d'équilibre général calculable appelé Luxgem, grâce à l'engagement d'un économètre supplémentaire. Cette nouvelle recrue assure aussi le lien avec le CRP Tudor qui utilise Luxgem pour un projet de recherche spécifique dans le domaine énergétique.

1.2 AMÉLIORER LES TECHNIQUES DE PRÉVISION

"Projections à moyen terme"

En hiver 2011, le STATEC a collaboré avec le Ministère des Finances (principalement) à l'élaboration du Programme de Stabilité. Les outils de prévision développés par le STATEC – en particulier le modèle Modux – ont servi utilement dans le cadre de ce processus afin de rendre cohérents le cadre macro-économique et le cadre budgétaire (recettes, dépenses). Ce travail a nécessité l'intervention à plein temps sur trois mois d'un des membres de l'unité "Conjoncture" mais le résultat est très encourageant car il a entre autres mené à la formalisation d'un "Comité de Prévision", organe devant œuvrer notamment en faveur d'une meilleure prévision (donc également analyse) des recettes et des dépenses publiques.

"Mieux exploiter les données conjoncturelles à des fins de prévision de court terme"

L'idée sous-jacente est d'essayer de réaliser des prévisions de variables comme la production de l'industrie et de la construction ainsi que le chiffre d'affaires dans les services par les résultats des enquêtes de conjoncture qualitatives. Trois encarts y relatifs ont déjà été publiés: "Les enquêtes de conjoncture annoncent un ralentissement dans les services" (NDC 2-11), "Utilité de l'enquête d'opinion du secteur de la construction pour l'analyse conjoncturelle" (NDC 2-10) et "Relation entre les enquêtes conjoncturelles et les enquêtes d'activité: une application sur la production industrielle luxembourgeoise" (NDC 2-09). Une publication de synthèse est en cours d'élaboration et devrait sortir au deuxième trimestre 2012.

2. Publications et autres contributions

2.1 CONJONCTURE

Trois notes de conjoncture (NDC) ont été publiées en 2011 et présentées lors de conférences de presse. En outre le Conjoncture Flash a paru à un rythme mensuel et, dans le contexte de la crise, une série de notes et d'analyses ont été rédigées sur des sujets particuliers.

2.2 PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

Depuis 2011, le STATEC réalise une projection de moyen terme portant sur le même horizon temporel que les Programmes de stabilité et de convergence (NDC additionnelle, publiée début avril). Dans les NDC habituelles (publiées début juin et fin novembre) ne figurent plus que des mises à jour de ces prévisions, toujours pour le même horizon, c'est-à-dire l'année courante et l'année subséquente.

L'activité dans ce domaine s'est articulée en 2011 autour de trois axes de recherche :

- Croissance et productivité
- Innovation et performances
- Entreprenariat et rentabilité

1. Croissance et productivité

1.1 RAPPORT LUXKLEMS 2011

Ce rapport Luxklems a été publié dans la série Perspectives de Politiques économiques de l'Observatoire de l'Economie. Il présente l'évolution de la productivité du travail, de la productivité totale des facteurs et de ses composantes, à savoir l'efficacité et le progrès technique. L'analyse porte sur la période 1995-2010 et compare les résultats du Luxembourg, des États membres de l'UE et des États-Unis. Les indices de productivité de Malmquist sont construits en utilisant l'approche déterministe d'enveloppement des données (Data Envelopment Analysis) qui permet de limiter les hypothèses trop contraignantes sur les comportements économiques.

1.2 DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ

L'approche dite du CMSA (Constant Market Share Analysis) consiste à décomposer l'évolution des parts de marché dans ses effets de produits, ses effets géographiques et ses effets mixtes. L'essentiel de l'amélioration est généré par les effets mixtes dont une des dimensions importantes est la compétitivité. Au Luxembourg cette dimension est favorable pour la plupart des groupes de produits, à l'exception notable des produits métalliques et des produits plastiques et pneumatiques.

Les effets de produits ont dans leur totalité également un impact positif. Celui-ci est toutefois essentiellement dû à la forte spécialisation dans les domaines porteurs que sont la finance et la sidérurgie. En excluant la finance, on retient que les effets de produits sont plutôt neutres ce qui signifie qu'en moyenne le rythme de croissance des exportations de chaque catégorie suit le rythme de la demande mondiale.

Les effets géographiques sont dans toutes les constellations (au total, en faisant abstraction des services financiers ou en considérant seulement certains groupes de produits) plutôt négatifs. Ceci provient du fait que les exportateurs du Luxembourg sont insuffisamment orientés vers les marchés émergents. Même si les exportations vers ces économies très dynamiques ont connu une forte expansion, leur poids demeure très faible en raison de l'orientation prépondérante sur les marchés limitrophes, voire européens.

2. Innovation et performance

2.1 INNOVATION ET CONCURRENCE

Le lien entre concurrence et capacité d'innovation des entreprises a suscité de nombreuses études empiriques. L'étude conduite sur données luxembourgeoises (enquête structurelle des entreprises) montre que la concurrence varie fortement d'un secteur d'activité à l'autre et que - conformément à la théorie - la relation entre concurrence et innovation est non linéaire. Ainsi, une augmentation de l'intensité concurrentielle ne conduit pas nécessairement à un accroissement proportionnel de l'effort d'innovation. La taille des entreprises, l'efficacité de la force de travail et le degré d'hétérogénéité des technologies employées sont des déterminants importants de l'innovation.

2.2 IMPACT DES TIC SUR LES CAPACITES D'INNOVATION DES FIRMES

Une première étude réalisée en collaboration avec le Dr M.R. Vicente, Université d'Oviedo, porte sur le e-commerce au Luxembourg en 2006. L'étude propose un éclairage de la diffusion du e-commerce dans l'économie luxembourgeoise en tenant compte à la fois de la vitesse d'adoption et de l'intensité d'utilisation. En effet, la plupart des études et des comparaisons internationales mettent l'accent sur les schémas d'adoption des nouvelles technologies, telles que l'e-commerce, et très peu sur l'intensité des usages qui en sont faits.

Un second travail entrepris avec le Pr. Ben Youssef, Université de Nice, poursuit un double objectif. Tout d'abord, il s'agit d'explorer la diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC) au sein des entreprises du Luxembourg (intra-entreprise) et d'évaluer leur succès. Par ailleurs, il s'agit de démontrer qu'il existe des asymétries dans l'utilisation de ces innovations telles que l'e-commerce ou l'e-administration. Cette approche s'appuie sur une littérature récente Hollenstein et Woerter (2008), McElhenan (2010), Peltier-Ben Aoun et al. (2011). Les données utilisées dans cette étude sont celles de l'enquête 2008 portant sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises au Luxembourg. Seules les entreprises ayant mis en place un nouveau projet TIC dans les deux dernières années (2006-2008) ont été considérées. Un modèle logit ordonné a permis d'estimer l'intensité de la réussite d'un nouveau projet TIC.

2.3 L'IMPACT DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE SUR LES PERFORMANCES DES FIRMES

Dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE sur les technologies de l'information (WPIIS), un travail préliminaire compare un certain nombre de pays européens. Afin d'assurer la bonne qualité des données prises en compte pour le Luxembourg, il a été convenu de collaborer aux travaux en cours et de proposer les résultats dans le cadre du projet ICTNET (un réseau européen de recherche sur l'impact économique des TIC). En 2015, 50% des citoyens européens devront procéder à des achats en ligne, 20% des achats correspondront à des transactions transfrontalières, de plus 33% des PME devront procéder à des achats / ventes en ligne (Commission européenne, 2010). Afin d'atteindre ces objectifs, il devient crucial de comprendre les processus de diffusion de l'e-commerce notamment dans les entreprises. L'évaluation correcte des modalités de propagation de toute nouvelle technologie suppose de prendre en compte deux aspects cruciaux du phénomène : les conditions d'adoption de la nouvelle technologie par les entreprises, et, d'autre part, l'intensité ou la sophistication de l'utilisation qu'elles en font.

A partir des données issues de l'enquête e-Business de 2006 couvrant les 27 États membres de l'Union européenne, un modèle de diffusion est estimé qui intègre les effets d'épidémie. La stratégie d'estimation s'appuie sur des modèles de sélection de Heckman.

3. Entrepreneuriat et rentabilité

Ce pilier de recherche en cours de renforcement a commencé ses activités par l'exploitation des résultats de l'enquête sur l'accès au financement des entreprises (ATF) conduite par la division "Statistiques d'entreprises" et par le développement d'un plan de travail détaillé pour l'année 2012.

CENTRE DE DOCUMENTATION

La mise à jour des périodiques et la saisie des sommaires des périodiques ont été assurées avec une grande régularité.

L'initiative prise en 2011 pour effectuer directement des recherches sur 'Bibnet' a porté ses fruits. Une douzaine d'intéressés au STATEC ont transmis leurs coordonnées à la bibliothèque.

Le travail de catalogage systématique dans Aleph (logiciel de catalogage du réseau des bibliothèques luxembourgeoises) n'a pu être réalisé que marginalement.

Publications

Conjoncture et prévisions			
Série	Auteur(s)	Titre	Date
Note de Conjoncture n° 1-2011	Bastien LARUE et al.	Projections économiques à moyen terme	15/04/2011
Note de Conjoncture n° 2-2011	Bastien LARUE et al.	La situation économique au Luxembourg - Évolution récente et perspectives	04/07/2011
Note de Conjoncture n° 3-2011	Bastien LARUE et al.	La situation économique au Luxembourg - Évolution récente et perspectives	21/11/2011

Le Conjoncture Flash a paru à un rythme mensuel

Etudes et recherche			
Série	Auteur(s)	Titre	Date
Economie et statistiques	HÖCK Peter, SCHULLER Guy	Constant Market Share Analysis	09/11/2011
	MANGIAROTTI Giovanni, SCHULLER Guy	Luxembourg exports of services at firm level	28/02/2011
	PERONI Chiara	Innovation and Competition in Luxembourg	14/02/2011
	RIILLO Cesare	Qualitative study of ISO 9000	30/04/2011
	BEN AOUN Leila, ROSARIO Maria Vicente	Adoption and Diffusion of E-commerce	30/04/2011
Perspective de Politique Economique	PERONI Chiara	LuxKlems 2010	01/11/2011
Bulletin du STATEC	LARUE Solène, DUBROCARD Anne, ZANGERLE Georges	L'accès au financement des PME indépendantes	04/11/2011
REGARDS	BEN AOUN Leila	Regards sur la diversité des nationalités au sein des entreprises du Luxembourg	03/02/2011
	ALLEGREZZA Serge, BEN AOUN Leila, DUBROCARD Anne	Regards sur les dépenses privées de R&D au Luxembourg	18/04/2011
	SCHULLER Guy, HÖCK Peter	Regard sur les mutations structurelles des exportations du Luxembourg (1960-2010) Regards sur les exportations luxembourgeoises par destination : évolution entre 2002 et 2010	05/10/2011 01/10/2011
Perspective de Politique Economique - Bilan 2011	PERONI Chiara	Synthèse LuxKlems 2010	05/10/2011
	PERONI Chiara	Synthèse Innovation and Competition in Luxembourg	14/02/2011
	LAGROST Céline, PERBAL Séverine, BEN AOUN Leila, DUBROCARD Anne	Synthèse Typologie des déposants luxembourgeois	05/10/2011
	SCHULLER Guy	De quelques spécificités des exportations du Luxembourg	05/10/2011
Actualité Et Tendances Bulletin économique de la Chambre de Commerce n°11	SCHULLER Guy, HÖCK Peter	Les exportations du Luxembourg par destination : tendances et opportunités	01/10/2011
Journal of Industry, Competition and Trade	PERONI Chiara	Innovation and Competition in Luxembourg	01/06/2011
Palgrave Economic series	BEN AOUN Leila, DUBROCARD Anne	Does ICT Enable Innovation in Luxembourgish's Firms?	01/11/2011
	PERONI Chiara, GANDEUIL Alexandra, MATHIEU Laurence	Blogs and the Economics of Reciprocal Attention	01/11/2011
Spatial Economic Analysis	LARUE Solène, ABILDTRUP Jens, SCHMITT Bertrand	Positive and Negative Agglomeration Externalities: Arbitration in the Pig Sector	01/06/2011
American Journal of Agricultural Economics	GAIGNE Carl, LE GALLO Julie, LARUE Solène, SCHMITT Bertrand	Does Regulation of Manure Land Application work against Agglomeration Economies? Theory and Evidence from the French Hog Sector	01/10/2011



**COOPERATION
STATISTIQUE**

INTERNATIONALE

COOPERATION STATISTIQUE INTERNATIONALE

Les activités de coopérations en 2011 se sont organisées autour de 2 axes :

1. Formaliser et diffuser les nouveaux éléments de savoir et les expériences
2. Faciliter et renforcer la prise en compte des attentes de la société civile

FORMALISER ET DIFFUSER LES NOUVEAUX ELEMENTS DE SAVOIR ET LES EXPERIENCES

Ce domaine d'activité a été conduit en étroite collaboration avec la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit).

Le STATEC a été associé à deux programmes de formation sur le thème "Relations publiques et Statistiques". Le premier a été réalisé à Yaoundé (Cameroun) et était destiné à l'Afrique centrale. Le second s'est déroulé à Gaborone (Botswana) et a accueilli des participants de la région SDAC (Southern African Development Community).

Ces formations sont basées sur un programme mixte (formation en ligne étalée sur 6 semaines et formation en présentiel d'une durée de 2 semaines). La session destinée à l'Afrique centrale est la première réalisée en français sur ce thème et associant producteurs et utilisateurs de statistiques.

La formation sur le thème des relations entre producteurs et utilisateurs de données statistiques répondent à une réelle demande. Le nombre de candidats qui ont demandé à y participer est assez impressionnant. Pour la session francophone et en se limitant à l'Afrique centrale et francophone plus d'une centaine de candidatures ont été enregistrées (la période d'ouverture des inscriptions a été de seulement 2 semaines). Le résultat est encore plus élevé pour la session SADC : 240 (la période d'ouverture des candidatures a été plus longue : 4 semaines).

L'objectif stratégique est de renforcer les capacités des institutions locales à conduire elles-mêmes de tels programmes. C'est pourquoi dans chacun de ces cas, une étude de faisabilité sur les possibilités de transférer de telles activités ont été réalisées.

FACILITER ET RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DE LA SOCIETE CIVILE

Le STATEC a coordonné une première étude sur la mise en place d'indicateurs de développement et du bien-être avec un grand nombre de conseils économiques et sociaux dans le monde. Un premier rapport a été présenté et discuté lors de l'assemblée générale de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux (AICESIS) à Rome. Des projets d'implémentation des recommandations (Objectifs du millénaire pour le développement + OMD+) sont en préparation en particulier au Mali.

De nombreuses études réalisées sur les Objectifs du millénaire pour le développement font apparaître une demande forte de la société civile. Dans le cadre d'un programme GIZ en Ouganda, une première étude a été réalisée sur le développement d'un programme de formation et l'intégration dans le dispositif statistique national de cette thématique.

RENFORCER LES CAPACITES STATISTIQUES : UNE ORIENTATION DE FOND

La ligne directrice des diverses actions auxquelles s'associe la coopération STATEC visent à renforcer les capacités des partenaires dans le domaine statistique, qu'ils soient utilisateurs ou producteurs.

Les travaux 2011 permettent de tirer deux enseignements.

1. Les institutions de formations sont aujourd'hui en mesure d'accueillir des formations mixtes (e-learning et présentielles). Elles ont besoin de soutien (formation, tutorat, formation de formateurs et appui financier). Mais elles disposent des infrastructures humaines et techniques nécessaires. En Afrique centrale, l'ISSEA (l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée) et l'IFORD (Institut de Formation et de Recherche Démographiques) sont désireux de développer leurs activités de formation permanente. Il en va de même pour le département statistique de l'Université du Botswana et l'institut de formation de Statistics South Africa au sein de la SADC.

2. Le succès de la thématique relations producteurs utilisateurs de statistiques répond à un besoin de renforcement des capacités dans un domaine clé de ce que les anglo-saxons qualifient d' "evidence based policies". C'est aussi une dimension qui compte dans la capacité d'une société à apprécier, qualifier la gouvernance. Il s'agit donc d'un enjeu démocratique.

LES PERSPECTIVES

La direction des statistiques de l'OCDE travaille sur l'extension des travaux du Global Project et de son rapport "Comment va la vie" aux pays en développement. Cela augure d'une relance des travaux d'autant que la direction de Paris 21 changera dans le premier semestre 2012. L'approche OMD+ préconisée par le STATEC correspond bien aux perspectives ainsi ouvertes.

En octobre 2012 se tiendra le prochain Forum OCDE sur la mesure du Progrès des sociétés.

AFRISTAT a le profil d'un bon partenaire comme réservoir de compétences et d'expertises pour une poursuite concerté du renforcement des capacités humaines. Son nouveau directeur général retient cette direction comme un des axes stratégiques de son institution. Le lien avec les centres de formation du continent devrait se développer dans le cadre de l'initiative continentale AGROST.





STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Tél. : 00352 247 84219 • Fax : 00352 46 42 89

B.P. 304 L-2013 Luxembourg
info@statec.etat.lu • www.statec.lu